



Fondation
**VILLAGES D'ENFANCE
ENSEMBLE**

ANCIENNEMENT SOS VILLAGES D'ENFANTS



LES CAHIERS

de la Fondation Villages d'Enfance Ensemble

« Faire village ».

Depuis 70 ans, grandir ensemble rend plus fort

N° 13 - Juin 2026

- 4 Ensemble, c'est tout
- 7 Un lieu et un temps pour grandir
- 11 « Il faut tout un village pour faire grandir un enfant... »
- 15 Faire village, la vision des jeunes de l'ENCJ
- 20 « Faire village » au plus près des besoins des enfants et des jeunes
- 26 70 ans d'histoire
- 28 Des villages intégrés dans leur environnement
- 31 Une organisation au service des besoins et des droits de l'enfant
- 37 Influencer les décisions en faveur des enfants et des jeunes
- 41 International : entre solidarité et coopération
- 42 « Les enfants ont partout les mêmes besoins »
- 44 Soutenir nos partenaires pour renforcer des systèmes de protection respectueux des droits de l'enfant à travers le monde
- 47 Les effets structurants de nos échanges internationaux
- 49 Villages d'enfants : un horizon se dessine

MENTIONS LÉGALES

Les Cahiers de la Fondation Villages d'Enfance Ensemble

Éditeur : Fondation Villages d'Enfance Ensemble, 8 villa du Parc de Montsouris 75014 Paris

Tél. : 01 55 07 25 25 – E-mail : contact@fondationvee.org – www.fondationvee.org

Directrice de la publication : Isabelle Moret

Rédacteur : Jean-François Ducrocq

Coordination éditoriale : Clara Mallet, Hervé Laud, Sylvie Delcroix, Katerina Mansour, Nathalie Dupire, Florine Pruchon, Fleur Rizza Tételain

Merci à : Camille Bussière de Nancy, Marine Casaux-Bussière, Christophe Chabrier, Amal Abou El Ghayt-Huart, Fiona Gaudin Garbay, Hélène Rötig, Avril Vignon

Photo de couverture : Valentine Durand-Gratian

Photos : Valentine Durand-Gratian / Fondation Villages d'Enfance Ensemble, Mathilde Pannet / Fondation Villages d'Enfance Ensemble / Pexels

Maquette : Virginie Fossé – Devant / Impression : Dejalink

Date de parution : juin 2026

Tous droits réservés à la Fondation Villages d'Enfance Ensemble. Toute reproduction totale ou partielle du présent numéro est formellement interdite.



Cette année, nous célébrons 70 ans d'engagement au service des enfants et des jeunes privés de protection parentale. Depuis sa création en 1956 dans le nord de la France, notre fondation s'est distinguée par un modèle unique. Elle accueille frères et sœurs ensemble, dans un cadre de vie familial, et leur assure un accompagnement sur la durée, ainsi que des relations stables, affectives et éducatives, auprès d'une éducatrice ou d'un éducateur familial et d'une équipe de professionnels. C'est cette singularité qui fait notre force et guide chacun de nos choix.

Derrière ces 70 ans, il y a des milliers de visages. Des vies transformées. Des trajectoires redessinées. Des rencontres qui nous rappellent chaque jour pourquoi nous faisons ce métier avec passion et engagement. Cette aventure ne serait rien sans tous ceux qui l'ont rendue possible. Les enfants et les jeunes que nous accueillons, bien sûr, mais aussi les accueillants, l'ensemble des équipes, les bénévoles, les partenaires, les donateurs, les mécènes et les pouvoirs publics. Ensemble, nous avons porté une conviction forte : il faut tout un village pour élever un enfant et lui permettre de trouver sa place dans la société.

Je souhaite aujourd'hui saluer celles et ceux qui, dès l'origine, ont porté ce projet, souvent avec peu de moyens, mais avec une détermination sans faille. Ces hommes et ces femmes qui ont ouvert une nouvelle voie, à contre-courant parfois, et qui continuent de nous inspirer. Parmi eux, Gilbert Cotteau, Hélène Rötig et Jean-Pierre Rousselot, dont l'énergie, la clairvoyance et le sens du collectif ont structuré durablement notre fondation. À eux, à tous les pionniers, merci : votre héritage vit dans chaque village, chaque équipe, chaque enfant accompagné.

Au fil des années, nous avons grandi ensemble, enfants, jeunes et équipes réunis. Nos villages ont évolué, nos pratiques éducatives se sont modernisées, nos réponses se sont diversifiées. Nous avons créé de nouvelles formes d'accueil, renforcé nos liens avec les territoires et les

(FRUP). Ce changement de statut ne modifie en rien le cœur de notre mission : il nous permet de consolider nos actions pour accompagner au quotidien les fratries confiées à la protection de l'enfance dans un environnement éducatif stable et protecteur. La même année, le conseil d'administration a décidé de se retirer de la Fédération SOS Villages d'Enfants International. Cette décision difficile, mais responsable redonne à la fondation toute sa capacité d'agir, en cohérence avec son histoire, ses valeurs et son devoir de protection envers les enfants.

En conséquence, SOS Villages d'Enfants est devenue la Fondation Villages d'Enfance Ensemble. Un nouveau nom pour continuer à affirmer l'essentiel : le lien, la stabilité, et la conviction qu'un enfant doit pouvoir s'attacher pour bien grandir. Notre mission ne change

« Nous avons grandi ensemble »

partenaires, et placé les droits des enfants et des jeunes au cœur de nos projets.

Notre fondation a aussi su traverser des crises – sociales, sanitaires, sociétales – qui ont mis à l'épreuve notre organisation. Ces défis ont révélé notre force collective et la résilience de nos équipes, toujours au service des enfants.

Parallèlement, notre engagement international a été renforcé. Nous accompagnons aujourd'hui dix associations partenaires dans le monde, dans des contextes difficiles. Ces échanges nous ont permis de nous enrichir mutuellement.

En 2025, SOS Villages d'Enfants France a initié un nouveau chapitre de son histoire en devenant une fondation reconnue d'utilité publique

pas. Elle est simplement plus claire et plus forte.

Aujourd'hui, lorsque je regarde notre fondation, je vois une organisation solide, reconnue, engagée, capable d'évoluer sans jamais renoncer à l'essentiel : protéger les enfants, respecter leur histoire et construire un avenir possible pour chacun. Ces 70 ans sont bien plus qu'un anniversaire : ils sont un élan, une respiration, un moment pour regarder ensemble le chemin parcouru et celui qui s'ouvre devant nous.

Isabelle Moret
Directrice générale



Ensemble, c'est tout

Il y a 70 ans, un enseignant d'une vingtaine d'années créait SOS Villages d'Enfants pour offrir aux fratries dépourvues de protection parentale la possibilité de grandir entre frères et sœurs dans un cadre de vie de type familial. Inchangé sur l'essentiel depuis 1956, le modèle a pourtant su s'adapter aux évolutions de la société et a contribué à infléchir les politiques publiques de protection de l'enfance.

Comment initier ce récit sans évoquer la figure de celui par qui tout a commencé, et de celles et ceux qui l'ont accompagné ? Gilbert Cotteau, le fondateur de SOS Villages d'Enfants, devenue en 2026, la Fondation Villages d'Enfance Ensemble, nous a quittés au printemps 2025. Mais le sillon qu'il a entrepris de tracer en France a laissé une empreinte durable et a transformé la vie de milliers d'enfants. En 1956, l'idée que Gilbert Cotteau choisit de promouvoir est inédite : il veut créer des villages d'enfants pour accueillir des fratries orphelines qu'aucun membre de la famille ne peut prendre en charge. Il est convaincu que le maintien du lien fraternel est un facteur de sécurité et de développement personnel, une ressource pour permettre à l'enfant de se reconstruire quand les repères parentaux font défaut. Or, en cette période d'après-guerre, le regroupement des frères et sœurs la possibilité de vivre ensemble, et plus généralement dans un secteur de la protection de l'enfance encore en phase de structuration. Les fratries d'orphelins sont à l'époque dispersées dans des foyers d'accueil différents ou dans des « maisons d'enfants » de l'Assistance publique, vastes collectivités où la répartition par classes d'âge ne laisse que rarement aux frères et sœurs la possibilité de vivre ensemble, et donc de se construire ensemble. Un environnement diamétralement opposé au modèle que Gilbert Cotteau veut mettre en œuvre : un village composé de maisons où les fratries pourront grandir ensemble, auprès d'une éducatrice familiale, dans un cadre de vie de type familial qui ressemble le plus possible à celui des autres enfants.

Des fratries d'orphelins

À l'époque, les situations d'orphelinage total ou partiel sont fortement répandues en France – c'est en particulier le cas dans le département du Nord, où Gilbert Cotteau choisit d'établir le premier village d'enfants en 1956, dans sa commune natale de Busigny. Dans l'immense majorité des cas, les mères des premières fratries accueillies sont décédées d'une maladie grave et une partie des pères a connu un sort similaire en succombant des suites de maladies professionnelles liées à l'activité minière. D'autres pères de famille, qui ne parviennent pas à assurer l'éducation de leurs enfants après la disparition de la mère, font l'objet de signalements aux services sociaux ou sollicitent eux-mêmes l'assistance de l'Union minière qui les emploie. Pour ces hommes devenus veufs, la charge éducative est d'autant plus lourde que leurs enfants sont nombreux. Le village d'enfants de Busigny de même que ceux qui voient bientôt le jour dans le Nord et dans l'Est¹ reçoivent des demandes multiples et les fratries qu'ils accueillent sont presque toujours nombreuses : pendant la première décennie, la moitié des fratries accueillies est composée de plus de cinq enfants et certaines en

comptent jusqu'à dix. En 1962, le village de Busigny accueille même une fratrie de treize enfants.

Des enfants à protéger de leur environnement familial

Dans les années 1965-1970, le nombre d'orphelins diminue et les villages d'enfants accueillent des fratries un peu moins importantes. Pourtant, les besoins d'accueil restent considérables. Car, entre-temps, la société a évolué et, avec elle, les motifs qui conduisent à l'admission des enfants. Désormais, les enfants confiés aux services de protection de l'enfance ne sont pour la plupart plus orphelins, mais leurs parents rencontrent des difficultés dans l'exercice de leurs fonctions parentales, et ont des comportements préjudiciables pour l'enfant. La fondation accueille dès lors une nouvelle catégorie d'enfants, confiés au titre des mesures d'assistance éducative ordonnées, dans la presque totalité des cas sur décision judiciaire pour l'intérêt de leur protection face aux dangers auxquels ils sont exposés. Ces enfants accueillis ont le plus souvent été confrontés à un grand isolement social et relationnel. Ils ont vécu un cumul de carences éducatives et affectives, ainsi que des dysfonctionnements familiaux (alcoolisme, toxicomanie, maladies mentales ou psychiatriques) qui les ont fragilisés et requièrent de la part des professionnels une vigilance accrue, notamment dans l'évaluation de leurs besoins. Le nombre d'enfants par fratrie diminuant au fil du temps, le modèle s'organise aussi autour de l'accueil de plusieurs fratries au sein d'une même maison familiale, créant de fait une vie en commun de « fratries du quotidien » ou « fratries de cœur ». Les équipes des villages d'enfants, d'abord resserrées autour des éducatrices familiales et du directeur de l'établissement, s'étoffent et se professionnalisent progressivement pour adapter leur accompagnement aux besoins d'enfants parfois confrontés à des situations plus complexes, à la mission de service public qui est déléguée à la fondation et aux évolutions des missions de protection de l'enfance.

Le regroupement des fratries, un sujet qui divise

Tandis que la fondation se structure et grandit, la question de la fratrie reste en marge de l'action publique pour la protection de l'enfance. Il y a 30 ans, la séparation des frères et sœurs est encore une pratique courante, voire encouragée lorsqu'une mesure de protection de l'enfance est prononcée. La loi de 1996 formule pour la première fois le principe que les frères et sœurs ne doivent pas être séparés, mais elle ne crée aucune obligation pour les services de protection de l'enfance et n'est pas suivie d'effets dans les pratiques d'accueil². Les freins au regroupement des frères et sœurs résident en

¹ Dans le Nord, le village de Neuville-Saint-Rémy a été créé en 1962 et celui de Marly-lez-Valenciennes en 1963. Dans l'Est, le village d'enfants de Jarville a ouvert ses portes en 1963 et celui de Marange-Silvange en 1966.

² La loi du 30 décembre 1996 dispose que « l'enfant ne doit pas être séparé de ses frères et sœurs, sauf si cela n'est pas possible ou si son intérêt commande une autre solution ».

particulier dans la crainte que la cohabitation de la fratrie ne ravive ou n'entretienne les traumatismes liés à l'histoire familiale. Ces résistances peuvent être perçues comme légitimes, car peu d'études existent à cette époque en France sur ce sujet. Pour enrichir le corpus de connaissances, la fondation choisit alors de travailler avec des chercheurs en sciences sociales. Les conclusions de cette série de recherches-actions menées entre 2005 et 2010³ viennent valider, dans une large majorité des configurations relationnelles, la notion de fratrie comme une ressource objective, du point de vue de la construction sociale et identitaire, et comme un élément de continuité sécurisant pour l'enfant. Réalisé au sein des villages d'enfants, ce processus de recherche permettra en outre aux équipes éducatives de la fondation d'être mieux soutenues et formées pour penser et travailler « sur » et « avec » la fratrie. Dans la continuité de cette démarche, la fondation met bientôt à la disposition de ses équipes un « référentiel fratries » où elle préconise des méthodologies d'observation des liens et des modalités d'intervention pour les accompagner. Il n'est alors pas seulement question d'accréditer la pertinence du mode d'accueil spécifique en village d'enfants, mais bien de le rendre plus opérant pour l'ensemble des fratries accueillies.

La loi affirme la place de la fratrie

En 2007 et en 2016, de nouvelles dispositions législatives contribuent à une prise en compte renforcée des liens familiaux, y compris entre frères et sœurs, mais le regroupement des fratries reste encore une simple intention, non juridiquement opposable. C'est avec la loi du 7 février 2022 (loi Taquet) relative à la protection des enfants que l'accueil conjoint devient enfin une obligation juridique, le texte posant que « l'enfant est accueilli avec ses frères et sœurs en application de l'article 371-5, sauf si son intérêt commande une autre solution ». La fondation, qui a participé aux travaux préparatoires du texte et a activement milité pour cette reconnaissance dans la loi de 2022 incluant son caractère contraignant, se félicite de voir la spécificité de son modèle reconnue dans la loi. Depuis que celle-ci a été promulguée, à la suite de la stratégie de protection de l'enfance 2019-2022, qui prévoyait de « créer 600 nouvelles places d'accueil pour répondre aux besoins spécifiques des enfants placés, notamment dans les cas de fratries », les conseils départementaux ont lancé de plus en plus d'appels à projets pour développer les modalités d'accueil de type familial et renforcer leur offre d'accueil dédiée aux fratries, dont font partie les villages d'enfants. Pour autant, le principe de non-séparation reste encore insuffisamment appliqué et nécessite une vigilance, surtout de la part des acteurs associatifs, de façon à parvenir à son effectivité. C'était d'ailleurs le sens et l'objectif de la création du Pôle plaidoyer au sein de la fondation en 2018 : renforcer l'articulation entre le terrain et les politiques pour que les droits et les besoins des

enfants protégés soient mieux reconnus et intégrés dans les décisions publiques et politiques. La fondation déploie son plaidoyer sur le sujet de l'accueil conjoint des fratries, mais aussi pour alerter et convaincre – avec la participation de jeunes des villages et au sein de collectifs d'associations –, autour de questions telles que l'approche par les droits de l'enfant, l'accompagnement des jeunes majeurs issus de la protection de l'enfance, la participation des enfants et des jeunes, la qualité de l'accompagnement en protection de l'enfance, incluant la scolarité, la santé...

Au plus près des besoins fondamentaux des enfants

Depuis sa transformation en fondation reconnue d'utilité publique en 2025, la Fondation Villages d'Enfance Ensemble poursuit sa mission initiale tout en continuant à adapter ses actions aux besoins actuels des enfants et des familles.

Sur la question de la fratrie comme autour des sujets associés et émergents en protection de l'enfance (la scolarité, l'accès à l'âge adulte et l'insertion, la santé mentale, le renforcement des familles...), la fondation a, ces dernières années, créé de nouveaux dispositifs et programmes complémentaires (voir p. 20) qui permettent de répondre aux besoins fondamentaux des enfants et des jeunes, et renforcent le projet social de la fondation.

L'enjeu pour la fondation est de continuer à évoluer avec les enfants qu'elle accompagne, en conciliant les ressources de la fratrie avec les besoins d'épanouissement de chaque enfant. Avec une finalité : rester fidèle à l'esprit qu'a choisi d'insuffler Gilbert Cotteau, il y a 70 ans, en demeurant une fondation centrée sur les liens qui font grandir.



³ « La dimension fraternelle en protection de l'enfance : une ressource à hauteur d'enfant », *Les Cahiers de SOS Villages d'Enfants* n° 10, 2021.



Un lieu et un temps pour grandir

À sa création, la fondation proposait un mode d'accueil centré sur l'accueil conjoint des fratries, en s'appuyant sur des piliers qui font aujourd'hui encore la force de cet accompagnement spécifique : un village, une figure d'attachement et un accueil de type familial.

Depuis 70 ans, le modèle de la Fondation Villages d'Enfance Ensemble permet aux fratries de grandir ensemble, dans un cadre de vie de type familial, dès lors qu'une décision d'accueil en protection de l'enfance a été prononcée. Ce type d'accueil était entièrement nouveau à la création de l'association, devenue depuis fondation, dans un secteur de la protection de l'enfance centré sur l'accueil en institution (type foyers ou internats) des enfants privés de leur famille. Le modèle est aujourd'hui de plus en plus sollicité par les conseils départementaux, qui pilotent les politiques de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) depuis les lois de décentralisation de 1983. En complément des établissements traditionnels, les collectivités territoriales souhaitent désormais diversifier leur offre d'accueil en privilégiant la création de structures favorisant le maintien des liens fraternels, afin de se mettre en conformité avec les attentes légales sur le regroupement des fratries (voir p. 26-27 - frise des 70 ans d'histoire). Dans ce contexte, la spécificité du mode d'accueil et la qualité de l'accompagnement proposé dans les villages d'enfants correspondent plus que jamais aux attentes. En 60 ans, la fondation avait ouvert 13 villages d'enfants et un établissement d'accueil des jeunes de 16 à 21 ans – la Maison Claire Morandat (MCM). Entre 2017 et 2025, ce sont 11 nouveaux sites qui ont vu le jour avec l'ouverture de notre programme de renforcement des familles – PRF dans le Nord. En 2026, la fondation comptera 26 établissements, avec le nouveau village de Besançon, et ils devraient être 32 en 2030.

Un lieu à soi

Le mode d'accueil que la fondation a initié et continue de promouvoir reste sensiblement inchangé depuis 1956. Les enfants confiés aux services de l'Aide sociale

« Le mot "sécurité" est vraiment la clé du système : sécurité affective, sécuriser les enfants, sécuriser les maisons, sécuriser les villages... »

Un professionnel de la fondation

à l'enfance sont accueillis dans des villages conçus pour leur permettre de grandir avec les repères affectifs et la stabilité dont ils ont besoin pour se développer et mener la vie la plus normale possible. À mi-chemin entre l'accueil familial et l'accueil en établissement collectif, ce modèle permet d'instaurer un équilibre entre un accompagnement individualisé et la possibilité d'apporter aux enfants des éléments structurants et sécurisants pour contribuer à leur bien-être et leur permettre de développer des compétences sociales et relationnelles qui les aideront dans leur autonomisation progressive. Nos villages

d'enfants regroupent une dizaine de maisons et accueillent 50 enfants en moyenne. Chacun y grandit au sein d'une maison familiale, réunissant quatre ou cinq enfants. Un lieu de vie qu'il partage avec ses frères et sœurs, et le plus souvent avec une autre fratrie, sous le regard bienveillant d'adultes.

« Quand les enfants arrivent, ils sont chez eux. Ce n'est pas la maison des professionnels, c'est la maison des enfants. »

Un professionnel de la fondation

Ces maisons familiales sont des lieux rassurants, des cocons pour des enfants fragilisés par des traumatismes complexes, au sein desquelles ils pourront se forger des repères, tout en bénéficiant d'un environnement de vie chaleureux et structurant. Elles constituent un « chez-soi » que l'enfant quitte le matin et retrouve le soir, où il dispose de sa chambre, dans laquelle il peut jouer, se détendre ou étudier.

Une enfance partagée, entre fratrie biologique et « fratrie de cœur »

L'accueil conjoint des fratries est le premier socle sur lequel repose le projet social de notre fondation. Le fait de ne pas être séparés et de continuer à vivre dans une même maison permet aux enfants d'une même fratrie de s'adapter plus facilement à leur nouvelle situation et à leur nouveau cadre de vie. Dans des parcours de vie marqués par les ruptures, les frères et sœurs représentent des repères stables : ils incarnent un ancrage dans des liens familiaux et un sentiment de sécurité affective. Ce sont à la fois des figures d'attachement et des pairs qui aideront l'enfant à consolider son identité et à se projeter dans l'avenir avec confiance. Dans ce nouvel espace relationnel et social où l'enfant va apprendre à faire sa place, les frères et sœurs sont source de soutien mutuel et ce sont le plus souvent les premiers que l'enfant mobilise dans les moments critiques et de questions sur des sujets personnels⁴.

Une autre fratrie vient le plus souvent élargir le cercle de la fratrie d'origine et cohabiter sous le même toit. Dans le cadre de l'accueil, le lien qui s'établit entre la fratrie biologique et cette « fratrie de cœur » se crée d'abord sur la dimension de corésidence : c'est le partage d'une situation d'accueil similaire dans un lieu et un temps partagés, avec des références éducatives identiques, qui détermine le sentiment d'appartenance et vient créer les conditions d'une fraternité du quotidien. Face aux difficultés qu'ils rencontrent, les

⁴ « La dimension fraternelle en protection de l'enfance : une ressource à hauteur d'enfant », Les Cahiers de SOS Villages d'Enfants n° 10, 2021.

enfants inventent une façon de vivre ensemble : ils développent une alliance et une solidarité, partagent conseils, soutien et confidences. Cette deuxième fratrie offre des liens d'attachement diversifiés. Cohabiter à la fois avec sa fratrie biologique et une autre fratrie permet par ailleurs à l'enfant de développer son identité, de renégocier sa place dans la fratrie d'origine et de faire l'apprentissage de l'autre. Il découvre et expérimente de nouvelles stratégies d'adaptation en s'appuyant sur ses ressources personnelles, sur la présence de ses frères et sœurs et, bientôt, sur les membres de cette autre fratrie⁵.

Grandir auprès d'une figure de sécurité et d'attachement

L'accueil des enfants requiert l'encadrement d'une équipe pluridisciplinaire (voir p. 11). Au sein de celle-ci, une personne en particulier accompagne au quotidien les enfants : l'éducatrice ou l'éducateur familial. Il ou elle intervient dans tous les aspects éducatifs du quotidien et assure une présence 24 heures sur 24, avec le soutien et l'éclairage des professionnels de la maison commune du village d'enfants⁶. Il s'agit d'une figure de sécurité, qui garantit un cadre éducatif et affectif stable. C'est, de fait, avec l'aide familial qui le ou la relaie sur ses temps de repos et assure avec elle

la continuité de la prise en charge, la principale figure d'attachement adulte au sein de la maison⁷. L'éducatrice ou l'éducateur familial ne se substitue pas aux parents, mais permet aux enfants dont il ou elle s'occupe de grandir dans un climat d'affection et de sécurité, en leur offrant une enfance similaire à celle

des autres enfants, avec la possibilité d'avoir ses propres jouets, de choisir ses vêtements, de s'inscrire à des activités, d'accueillir des amis, ...

Cette présence éducative et affective s'inscrit dans le temps long : l'éducatrice ou l'éducateur familial s'engage à accompagner l'enfant dans la durée ou jusqu'à son éventuel retour dans sa famille ou son autonomie. Le projet éducatif de la Fondation Villages d'Enfance Ensemble est conçu pour répondre à un besoin d'accueil de longue durée et les éducateurs familiaux s'engagent durablement pour permettre aux liens affectifs de se développer jusqu'à devenir une ressource stable. Il s'agit

d'offrir à l'enfant des liens d'attachement qui pourront le soutenir, y compris au-delà de son accueil en village d'enfants, lorsqu'il devra mobiliser toutes les ressources dont il aura besoin pour se projeter dans sa vie adulte⁸.

« Il faut vivre ensemble et pas seulement cohabiter [...], cultiver les différences, d'une personne à une autre, d'une maison à une autre, d'un enfant à un autre... Monter des meubles... cultiver son potager, mettre en place des actions avec la participation de chacun. »

Un professionnel du village d'enfants de Plaisir



« Mon éducatrice familiale, elle donnait de l'amour à tout le monde, elle nous faisait confiance. Quand je voulais sortir, elle me disait juste "préviens-moi". Il y avait de la confiance, de l'amour. Ça fait toute la différence. »

Un jeune anciennement accompagné en village d'enfants

⁵ Pour en savoir plus, se référer à l'étude « Améliorer l'accompagnement des enfants pendant le placement : pour une meilleure analyse de la dimension fraternelle », Régine Scelles, université de Rouen, Chantal Zaouche Gaudron, université de Toulouse II, et Sylvie Delcroix, SOS Villages d'Enfants, ONED, 2010. Voir aussi « L'expérience fraternelle au quotidien en villages d'enfants SOS - Analyse du discours des enfants », Aude Poittevin, Rapport de recherche pour SOS Villages d'Enfants, 2006.

⁶ La maison commune regroupe les bureaux de l'équipe pluridisciplinaire (directeur ou directrice, chef.fe de service, psychologue, éducateurs spécialisés, éducateur ou éducatrice scolaire, etc.) ainsi que les salles dédiées aux activités communes.

⁷ Les éducatrices et les éducateurs familiaux assurent une présence continue d'environ trois semaines dans la maison familiale. Ils sont relayés par les aides familiaux en moyenne dix jours par mois pendant leurs congés.

⁸ « Entrée dans la vie adulte d'anciens placés en village d'enfants : fin des prises en charge et parcours d'accès à l'autonomie », Annick-Camille Dumaret, Pascale Donati et Monique Crost, *Sociétés et jeunesse en difficulté*, n° 8, 2009.

« Dans le village, d'une maison à l'autre, on se côtoie, on se croise le soir, on goûte ensemble, on partage une activité au parc, on part en séjour ensemble avec les enfants... »

Un professionnel du village d'enfants de Carros

Le village d'enfants, un cadre de vie familial

Le village d'enfants est constitué d'une maison commune qui accueille l'équipe psychoéducative et des espaces collectifs, d'une dizaine de maisons familiales disposant chacune d'un jardin privé, auxquelles viennent s'ajouter, dans certains villages, une maison des familles, un espace de transition ou un service d'accueil familial immédiat (SAFI). Un ensemble qui s'intègre harmonieusement à la commune.



1. Maison commune

2. Maisons familiales

3. Maison des familles

4. espace de transition

5. SAFI



« Il faut tout un village pour faire grandir un enfant... »

Depuis 70 ans, la fondation adapte ses programmes et son organisation pour accompagner les transformations de la protection de l'enfance. Elle compte aujourd'hui sur des équipes renforcées et des expertises diversifiées pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant et jeune qu'elle accueille.

L'action éducative de la fondation repose depuis ses origines sur le même principe directeur : chaque enfant a besoin d'attachement et de sécurité pour grandir, s'épanouir et se projeter avec confiance dans sa future vie adulte. Lorsque cet attachement ne peut être le fait des parents, toute personne qui endosse ce rôle affectif et relationnel de façon stable et constante peut devenir une figure d'attachement, qu'il s'agisse de la fratrie ou d'un de ses membres, d'un autre adulte de la famille (grand-mère, tante...) ou d'un professionnel.

Le projet d'offrir à des fratries sans protection parentale un cadre de vie de type familial et l'assurance de relations affectives et éducatives stables auprès d'un adulte de référence est exigeant à mettre en œuvre au quotidien. Il nécessite des ressources, de l'expérience, et les piliers de la fondation ont, au fil des années, dû être consolidés pour répondre de la façon la plus cohérente possible aux besoins essentiels des enfants accueillis et, en particulier, à ce besoin de sécurité sans lequel les autres besoins fondamentaux ne peuvent être satisfaits. Les équipes accueillantes des villages ont d'abord été en petit nombre pour assurer l'accueil et l'accompagnement des enfants. Responsable sociale et pédagogique de SOS Villages d'Enfants de 1970 à 1981, Hélène Rötig se souvient : « Lorsque j'ai rejoint l'association, les équipes des villages d'enfants étaient encore extrêmement resserrées et les mères SOS quelque peu esseulées. Il y avait dans chaque village un directeur, une mère SOS par maison et, à leurs côtés, une seule aide familiale pour remplacer l'ensemble des mères SOS du village quand elles prenaient un peu de congés – ainsi qu'une vacataire psychologue présente un jour par semaine... Dans ces circonstances, la priorité a été de recruter de nouvelles personnes pour soutenir les mères SOS et d'enrichir les équipes éducatives de psychologues et d'aides familiales à plein temps. À cette époque, nous avons aussi initié un programme de professionnalisation des équipes. » Une commission pédagogique est alors mise en œuvre dans la perspective d'aider les équipes à répondre de façon plus adaptée aux besoins des enfants accueillis. La fondation se structure et se renforce avec le temps, toujours guidée par l'importance accordée aux liens affectifs, dont la reconnaissance s'affirme progressivement dans le champ de la protection de l'enfance.

Une « constellation » de sources d'attachement

Arrivée en 1999, Isabelle Moret, aujourd'hui directrice

générale de la fondation, salue la constance des équipes qui l'ont précédée : « Elles ont tenu bon, contre vents et marées, car sur la question de l'attachement, la bataille idéologique a été longue et difficile à mener. Dans le champ de la protection de l'enfance, notre approche sur la question était singulière, voire à contre-courant. Jusque dans les années 2000-2010, on était convaincu que les professionnels devaient adopter une posture de distance par rapport aux enfants : ne pas s'attacher aux enfants et ne pas les laisser s'attacher aux professionnels pour des questions de conflits de loyauté par rapport aux parents. Or, le développement des neurosciences a montré que pour grandir, l'enfant a besoin de s'attacher et d'avoir des repères stables. Le projet de la Fondation Villages d'Enfance Ensemble, qui consiste à permettre aux fratries de grandir ensemble et de construire un lien affectif dans la durée avec un adulte de référence, ainsi qu'avec d'autres adultes faisant partie de leur quotidien, a progressivement rencontré moins de résistance. » Dans un colloque organisé par la Fondation en 2006, le neuropsychiatre Boris Cyrulnik, auteur de plusieurs ouvrages sur la résilience, évoque la nécessité d'une « constellation » de figures d'attachement, composée de différentes «

étoiles » qui peuvent scintiller plus ou moins intensément selon les moments. L'essentiel étant qu'une d'entre elles au moins brille assez pour que l'enfant puisse l'utiliser comme un repère. Il note qu'au sein des villages d'enfants, aux côtés des éducatrices familiales, des équipes entourent l'enfant et assurent autour de lui une présence physique régulière,

une disponibilité constante et une plus grande variété d'interlocuteurs qui constituent autant de figures d'attachement potentielles.

De nouveaux métiers au service du lien avec l'enfant

Au-delà de la question du lien affectif, la fondation a à cœur de développer l'interdisciplinarité des équipes pour articuler leurs actions au bénéfice de l'enfant : « Nous avons progressivement intégré de nouveaux métiers, de nouvelles expertises, pour avoir une équipe en capacité de répondre à chacun des besoins des enfants, ajoute Isabelle Moret. Le fait de croiser les regards pour accueillir et accompagner ces enfants, c'est vraiment indispensable, compte tenu des blessures et des traumatismes qu'ils ont vécus avant leur arrivée dans les villages et au moment de leur accueil en protection de l'enfance qui peut représenter, pour l'enfant, un nouveau traumatisme. Il est donc essentiel d'avoir cette complémentarité et d'avoir des

éducateurs, des animateurs, des psychologues, des directeurs, des chefs de service, des éducatrices et éducateurs familiaux, des aides familiales pour vraiment comprendre globalement la situation de l'enfant et lui proposer un projet d'accompagnement qui lui correspond étroitement. Notre principe et notre leitmotiv, c'est qu'il faut tout un village pour permettre à un enfant de grandir... »

Les éducatrices et les éducateurs familiaux – et les aides familiaux qui les relaient sur leurs temps de repos – restent des figures centrales de l'équipe du village d'enfants. Mais leur mode de recrutement, leur rôle et leur statut ont changé. « À l'origine, elles étaient toutes célibataires, sans enfant et le plus souvent recrutées parmi les enseignantes de l'enseignement libre et chez les travailleuses familiales rurales, qui faisaient alors un travail de solidarité considérable auprès des familles en difficulté dans les campagnes. On les préparait de longue haleine et on leur demandait de se rendre disponibles pour faire trois stages, dans trois villages différents, avant de les recruter définitivement », se remémore Hélène Rötig. Elles jouaient alors le rôle de référentes familiales, assurant presque seules l'ensemble des soins, de l'éducation et du quotidien. Puis, avec l'apparition des équipes élargies, leur pratique professionnelle a évolué, alliant engagement humain et expertise sociale. Les éducatrices et les éducateurs familiaux participent depuis lors à l'élaboration en équipe des projets d'accueil personnalisés⁹, en lien avec les travailleurs sociaux et les autorités de tutelle, tout en continuant à fournir la stabilité affective qui fait la force et la singularité du modèle d'accueil de la fondation depuis ses débuts. Longtemps restée sans statut officiel, leur fonction est finalement encadrée par la loi du 18 janvier 2005 qui leur donne le statut d'éducateur familial en village d'enfants. Aujourd'hui, ils sont recrutés pour des contrats à durée indéterminée et se trouvent engagés dans une période de formation initiale dès lors qu'ils commencent leur activité (test professionnel en village d'enfants, parcours de tutorat, formation de trois jours au siège de la fondation). Au terme de leur première année au sein de la fondation, ils suivent également une formation sur plusieurs semaines réparties sur l'année, qui vise à rappeler les piliers du projet social, à consolider leurs connaissances, à harmoniser les pratiques éducatives et à les aider à prendre du recul face aux situations parfois difficiles.

Une formation adaptée à la spécificité de l'accompagnement en village

À son arrivée en 2015, Christophe Chabrier, aujourd'hui directeur général adjoint en charge des actions France de la fondation, fait le choix d'internaliser la formation,

avec la volonté que le projet de la fondation infuse plus profondément dans l'ensemble des thématiques pédagogiques : « Nous voulions établir un lien direct entre les valeurs, les compétences et les actions quotidiennes des professionnels de la fondation. Nous avons donc conçu un programme de formation autour des valeurs de notre projet : les liens affectifs, l'accompagnement dans la durée, le respect du cadre légal de la protection de l'enfance, le savoir-être ou encore la bientraitance, avec une approche par les droits de l'enfant¹⁰ qui est essentielle à nos yeux, parce qu'elle guide et traverse toutes nos actions éducatives. Et nous avons par ailleurs voulu associer à ces formations des intervenants qui puissent apporter la vision la plus large et la plus réaliste possible de ce que recouvre le contexte de la protection de l'enfance : des magistrats, des pédopsychiatres, des professionnels spécialisés dans les problématiques liées à l'adolescence... » La politique de formation de la fondation concerne aujourd'hui tous les professionnels de la fondation, tous métiers confondus : directeurs, chefs de service, psychologues, éducateurs, fonctions support... Des formations thématiques animées par des professionnels de la fondation et des partenaires externes sont organisées à la Maison Montsouris, le siège national de la fondation, à l'échelle territoriale¹¹ et dans les villages d'enfants – et les équipes peuvent se former tout au long de leur parcours professionnel. L'offre de formation est également accessible, notamment via des modules d'e-learning en ligne, à l'ensemble des professionnels de la protection de l'enfance¹². « Le domaine de la protection de l'enfance est vraiment complexe, ajoute Isabelle Moret. Nous accueillons des enfants qui rencontrent des situations difficiles à appréhender et il est plus que jamais nécessaire de continuer à renforcer les compétences des professionnels des villages d'enfants par de la formation continue, afin qu'ils répondent au mieux aux besoins des enfants. Et apporter notre expertise à des professionnels qui n'appartiennent pas à notre fondation est également essentiel, car les enjeux d'accueil en protection de l'enfance sont considérables. »

« "Faire Village", c'est construire une base de sécurité pour chaque enfant, c'est permettre à chacun de trouver sa place dans sa fonction pour faire repère auprès des enfants, c'est reconnaître le travail de l'autre et qu'on fait partie d'une communauté éducative. »

Un professionnel du village d'enfants de Cusset

⁹ Le projet d'accompagnement personnalisé (PAP) s'appuie sur une appréciation des besoins de l'enfant ou du jeune. Il fixe des objectifs personnalisés et est soumis à des évaluations régulières qui associent les professionnels, la famille et l'enfant/le jeune.

¹⁰ « L'approche par les droits : une boussole pour la protection de l'enfant », *Les Cahiers de SOS Villages d'Enfants* n° 9, 2019.

¹¹ En 2022, la fondation crée des directions territoriales.

¹² La Fondation Villages d'Enfance Ensemble est enregistrée comme organisme de formation certifié Qualiopi.



Vers plus de mixité au sein des maisons familiales

Depuis 2017, la fondation a ouvert les métiers d'éducatrice familiale et d'aide familiale aux hommes. Là où, par le passé, ces fonctions emblématiques de la fondation reposaient culturellement sur des figures féminines (la présence masculine étant assurée par d'autres professionnels au sein du village), la mixité a progressivement été intégrée à ces postes. « Nous continuons à faire évoluer notre modèle pour que les villages restent des organisations en phase avec les transformations de la société. C'est aussi une manière de déconstruire les stéréotypes, et cela semble tout simplement dans l'ordre des choses que des hommes puissent s'occuper d'enfants lorsqu'ils ont des dispositions et des compétences pour exercer ces fonctions », plaide Christophe Chabrier. Depuis 2024, des recrutements de couples d'éducatrice ou éducateur familial et d'aide familial·e ont également lieu pour travailler en binôme au sein d'une même maison familiale. Une formule qui permet une continuité éducative plus forte, une meilleure complémentarité entre les rôles et une organisation plus fluide des temps de repos, les membres du couple se partageant naturellement les plages de repos tout en maintenant une continuité et une stabilité au sein de la maison.

Évolution des équipes de la fondation depuis sa

création

Animateur (directeur)

Mères SOS

1956

Directeur

Mères SOS

Aide familiale pour tout le village

Equipe technique :
psychologue, éducateur

Avec le soutien d'un service social et psychopédagogique au siège de l'association :
travailleurs sociaux et psychologues

années 1990

Equipe de direction :
directeur, chef(s) de service

Accueillants :
éducateurs familiaux et aides familiaux¹

Equipe de la maison commune :
responsable des programmes éducatifs², psychologue, secrétariat, éducateurs, éducateur scolaire, animateur², accompagnant en maison familiale, services généraux (aide-ménagère et agent d'entretien)

Avec le soutien de la Maison Montsouris :
la direction des activités, aux niveaux national et territorial et les directions support

¹ Auparavant appelés mères et pères SOS
² Selon les villages

2026

A photograph of two young women, one of Asian descent and one of African descent, looking down at a document held by the woman on the left. They are both smiling and appear to be in a collaborative setting. The woman on the left is holding a pen. The background is a solid blue color.

Faire village, la vision des jeunes de l'ENCJ

Les jeunes de l'espace national de consultation des jeunes (ENCJ) ont contribué à nourrir cette publication lors d'un atelier participatif organisé en octobre 2025. Invités à échanger autour de trois grandes questions sur la thématique du «faire village», leurs réflexions ont été recueillies et illustrées en direct.

On a ce lien
d'attachement
qu'on crée avec
le temps

Je la vois
toujours, on
est comme des
sœurs...

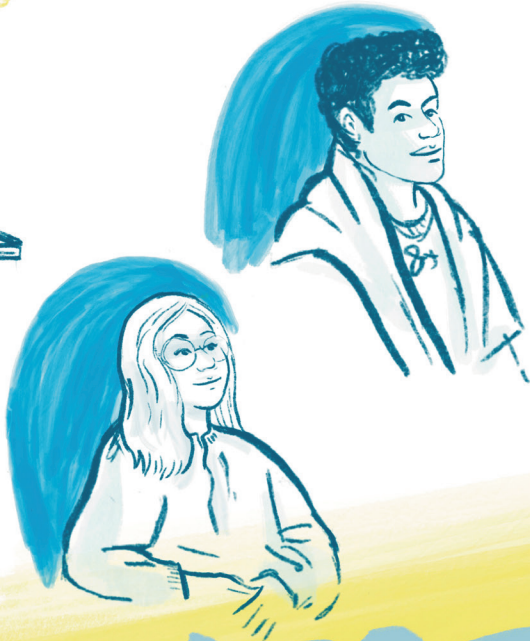
On a le même
contexte de vie

On parle de nos
problèmes aussi

C'est pas une vraie
famille mais on se
constitue une famille

Il y a une
jeune qui est
partie du
village...

On se comprend
parce qu'on vit
la même situation



Mon EF* elle
est à la retraite

... Mais je pars
toujours en
vacances chez
elle

Moi, il y a du
respect mais
y'a pas de lien

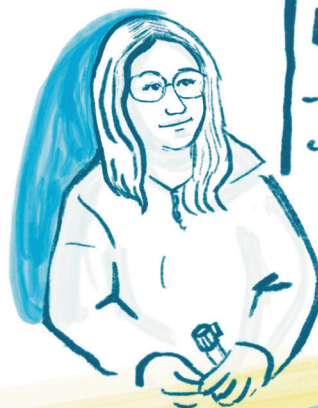
Ça fait 15 ans
que j'ai la même
EF, ça évite de
repartir à zéro...

Il faut que tu puisses choisir ta figure d'attachement..
Ton porte-avions pour te poser...

"Lien" c'est
pas un gros
mot!

Une EF peut
devenir une
personne
ressource...

Mon EF s'est occupée
de moi depuis mes
12 mois, c'est elle
ma maman



On peut choisir
un adulte de
référence ...

J'ai un problème,
je m'attache pas
avec adultes ...

Je m'attache pas
aux jeunes non plus ...

Moi je m'attache
trop vite !

Ça peut être
n'importe qui du
moment qu'on le
choisit

... mais ça veut pas dire
que je les aime pas



Pour moi, il faut créer
du lien si on veut
avancer !

Il faudrait être plus
à l'écoute du bien-être
des enfants, les aider à
se sentir bien, certains
ne vont pas bien, c'est
normal ...

Les espaces de Transition,
ça nous apprend à
devenir autonomes

L'avenir ça fait peur,
tu sais pas ce à quoi
t'attendre ...

Il faut être vigilant
sur le recrutement
des éducateurs



Il faudrait être mieux
préparé à la sortie

Arrêter les
commérages !



Sur le village, il n'y a pas de logo,
comme ça on est pas étiquetés

On pourrait changer
le nom de l'association ...

Par contre les véhicules
on les reconnaît
c'est gênant !

Tu montes dedans,
t'es repéré direct

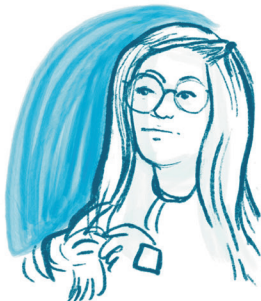
Plus de discrétion sur
le fait qu'on est SOS !

Le mot SOS, ça fait
trop genre on a
besoin d'aide



Ça me met un peu la honte
d'accueillir des amis ici

La MDF mieux
équipée



Un village, c'est
un foyer mais
en moins strict

Dans un lotissement,
ça passe "crème"...

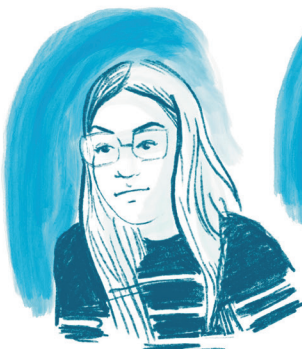
Tu as moins
l'étiquette...

Nos jardins
sont hyper
grands !

A Marseille, on
est à 2 minutes
de la plage !!

Le village d'enfants on
peut se sentir comme
chez nous, on a chacun
sa chambre

Tu es comme
dans un
quartier
normal !



Le village SOS, on
se sent plus en sécurité
que dans un foyer



Moi je sais pas ce que
c'est des parents...



Moi pareil, j'ai été
placée à la naissance!



Les gens posent des
questions... c'est trop
intrusif

C'est compliqué de comprendre
si tu l'as pas vécu...

Y'en a, ils sont plus
à l'aise avec leur
histoire



... On est pas
tous pareils

Si les autres me
parlent d'eux,
je parle de
moi... c'est
"donnant-donnant"



Faut être en
confiance avec
la personne
pour parler





« Faire village » au plus près des besoins des enfants et des jeunes

Pour répondre aux besoins différenciés des enfants et des jeunes qui lui sont confiés, notre fondation déploie depuis plus de 15 ans des dispositifs complémentaires qui viennent enrichir la qualité de leur accueil.

Ces dernières décennies, le paysage de la protection de l'enfance a connu des transformations profondes et les profils des enfants accueillis ne sont plus les mêmes qu'au cours des premières années de l'association. Les orphelins sont aujourd'hui moins nombreux et on compte moins d'abandons au sens juridique du terme (enfants nés sous X...). En revanche, les trajectoires des enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance sont désormais davantage marquées par des vulnérabilités multiples et souvent cumulées : violences intrafamiliales, négligences éducatives, précarité économique, isolement social, problèmes de santé mentale, ruptures dans les parcours scolaire et de soin... Ils ont aujourd'hui souvent grandi dans des environnements familiaux instables et été exposés à des dangers qui ont nécessité leur protection. Cette réalité de même que la ratification par la France de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) en 1990 ont changé le regard porté sur les difficultés et les besoins des enfants, et se reflètent progressivement dans les missions des professionnels.

Toutefois, la mise en œuvre concrète de ces principes se heurte encore aux limites des dispositifs existants. Face à la diversité et à la complexité de ces situations qui ont occasionné des ruptures précoces, les dispositifs classiques des services de l'Aide sociale à l'enfance peinent encore à assurer la qualité et la continuité de l'accompagnement des enfants et des jeunes et, en particulier, à garantir la prise en compte de leurs droits et de leurs besoins fondamentaux, comme l'exige la loi¹³. Les professionnels du secteur constatent que les réponses traditionnelles, trop généralistes et standardisées, ne suffisent plus. L'accueil des enfants protégés implique désormais des modes d'intervention ciblés et diversifiés, pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant et jeune, et sont au croisement de différents champs d'intervention (santé, social, scolarité, justice, insertion...). Enfants accueillis en urgence, nouveau-nés nécessitant un lien affectif constant, enfants et jeunes en décrochage scolaire, adolescents aux prises avec des troubles psychologiques ou psychiatriques, jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance... tous nécessitent un accompagnement différencié, étayé par un encadrement pluridisciplinaire adapté à leurs besoins.

Les conseils départementaux, qui pilotent les services de l'Aide sociale à l'enfance dans les territoires, ont pris conscience de cette nécessité et sont de plus en plus nombreux à exprimer leur volonté d'élargir leurs réponses aux besoins particuliers de certains enfants. Une dynamique réelle, à laquelle la fondation participe activement depuis déjà plus de 15 ans. Hervé Laud, directeur de la prospective, du plaidoyer et de la communication de la fondation, explique : « Il était essentiel pour nous que des dispositifs complémentaires soient adossés à nos établissements, de façon à ce qu'ils répondent aux

besoins des enfants et des jeunes que nous accueillons dans nos villages. Ces besoins existent, nous les observons chaque jour, et ces nouvelles formes d'accompagnement sont logiquement là pour y répondre, pour être des ressources à la fois pour les enfants et pour les professionnels des villages d'enfants. Cette approche nous permet d'intervenir sur toutes les dimensions de la vie de l'enfant et sur chacun de ses besoins : la famille, la fratrie, la santé mentale, la scolarité, la préparation à l'autonomie... Tout cela participe du même principe directeur qui est de considérer l'intérêt supérieur de l'enfant et d'agir ainsi de façon individualisée. »

Certains des dispositifs créés par la fondation sont situés en dehors des villages d'enfants, mais à proximité immédiate, comme certains espaces de transition, le village des tout-petits ou, parfois, les services d'accueil familial immédiat ou encore les maisons des familles. « L'important est de s'inscrire dans une dynamique, ajoute Hervé Laud. Nous voulons que tous les enfants et que tous les dispositifs soient reliés, connectés, parce que notre volonté, c'est toujours de "faire village" : c'est l'ADN de notre projet social, au même titre que l'accueil conjoint des fratries. L'un ne va pas sans l'autre. »

1986-2019 - Accompagner les jeunes majeurs jusqu'à leur autonomie pleine et entière

De nombreux jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance rencontrent des difficultés à la sortie des dispositifs de protection : absence de soutien familial, de ressources financières, de logement, d'accompagnement psychologique, parfois de formation et de diplôme... Ils n'en restent pas moins mis en demeure d'être autonomes au plus tard à 21 ans et font face à un risque d'exclusion sociale important. La fin de l'accompagnement des jeunes est une préoccupation constante de la fondation qui a toujours préparé le passage à l'autonomie des jeunes au sein de ses établissements. À Valenciennes (59), dans le nord de la France, la fondation a créé en 1986 la Maison Claire Morandat – un établissement dédié à l'accompagnement des jeunes accueillis en protection de l'enfance sur le chemin de l'autonomie. Les 60 jeunes accueillis dans l'établissement bénéficient d'un hébergement, de ressources et d'un accompagnement éducatif, psychologique et socioprofessionnel qui pourra durer jusqu'à leurs 21 ans, voire au-delà avec le service de suite. « Leur stratégie, à la MCM, c'est l'accès progressif à l'autonomie, explique une jeune anciennement accompagnée à la Maison Claire Morandat. Tu as un studio, tu as des règles, tu as des éducateurs. Dans ta tête, tu es autonome, mais tu es encore suivi. Il y a des réunions, des points d'étape, pour voir si tu avances bien. Il y a un accompagnement. Les éducateurs passent tous les jours. On propose aux jeunes d'expérimenter, de voir ce que c'est de vivre tout seul pendant un temps donné, de se faire à manger... Ce type de structure,

¹³ La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant a affirmé la nécessité de mieux prendre en compte les besoins fondamentaux des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Par ailleurs, cette même loi et celle du 7 février 2022 renforcent l'exigence de qualité, de continuité et de personnalisation de l'accueil, incitant à diversifier l'offre.



c'est hyperimportant pour ceux qui ont besoin d'un relais entre le placement et l'autonomie. »

Julie Février, responsable de programmes éducatifs dans l'établissement, poursuit : « À leur arrivée, certains jeunes ne sont ni en stage, ni en formation, ni en emploi. Parfois, le jeune a une bonne autonomie fonctionnelle, mais un "passif psychique" tellement prenant qu'il a besoin de se poser, et il faut accepter qu'il ait ce temps pour se ressourcer. C'est un temps d'attente nécessaire avant d'accéder à tout le reste, parce que l'objectif ultime de la Maison Claire Morandat reste de permettre au jeune d'être autonome au moment de sa sortie. La plupart d'entre eux s'en sortent bien : ils ont trouvé un travail, ont un appartement et ont pour certains fondé une famille. Ils reviennent souvent nous voir pour nous donner de leurs nouvelles, nous présenter leur conjoint, leurs enfants. » Et les autres ? « Certains ne sont pas prêts à sortir le jour J et nous poursuivons alors l'hébergement et l'accompagnement socio-éducatif jusqu'à ce qu'ils deviennent pleinement autonomes, via un service de suite, ajoute Julie Février. Par ailleurs, d'autres jeunes qui ont quitté volontairement l'établissement sont amenés à revenir car les choses ne se sont pas déroulées comme ils l'espéraient : un retour en famille qui s'est mal passé, un projet professionnel qui s'est soldé par un échec... Jusqu'à l'âge de 21 ans, ils peuvent faire valoir leur droit au retour : nous leur attribuons à nouveau un logement et tâchons de trouver ensemble des solutions. »

Fort de cette expérience et après de nombreuses années d'aides individuelles aux jeunes quittant ses établissements, la fondation a décidé de formaliser en 2019 une politique d'accompagnement des adolescents et des jeunes majeurs (PAJ). Il s'agissait

de concrétiser son engagement auprès de ces jeunes lorsqu'ils traversent une phase difficile ou quand ils ont besoin de soutien pour réaliser un projet. Cet accompagnement leur permet de revenir au village s'ils le souhaitent pour y trouver un soutien psychologique ou éducatif, ainsi qu'un ensemble d'aides conçues pour répondre à leurs besoins à un moment précis. Avec la PAJ, la fondation s'engage à poursuivre l'accompagnement, à être là en cas de difficulté (dispositif « Pause-toi ») et à maintenir le lien (« Le fil ») (voir plus de détails sur cette politique page 34).

Cette politique permet non seulement de répondre aux situations d'urgence, mais aussi de réaliser des projets et de prévenir les difficultés des jeunes en les rassurant et en les aidant à identifier et à se constituer un réseau de soutien qu'ils pourront mobiliser, en ayant le sentiment de pouvoir compter « sur » et « pour » quelqu'un.

Pour accompagner la transition à l'âge adulte, la fondation a par ailleurs créé les espaces de transition, un dispositif s'inscrivant dans la politique associative d'accompagnement des adolescents et des jeunes majeurs de la fondation. Ces espaces ne sont pas des « passages obligés », car l'accompagnement à l'âge adulte peut aussi se faire au sein de la maison familiale. Ils permettent en revanche aux jeunes qui le souhaitent de bénéficier d'un accompagnement différent à un moment important de leur parcours. Ils pourront y faire progressivement l'apprentissage d'un mode de vie plus autonome tout en continuant à bénéficier

de l'accompagnement des professionnels de la fondation et du maintien des liens qui ont été tissés avec les adultes du village. « Il faut parfois accorder plus de temps à un jeune, l'accompagner davantage sur des temps informels, sur des actes usuels du quotidien, l'inscrire dans une relation d'attachement lorsqu'on sent qu'il en éprouve le besoin, note Lucie Desrosiers, responsable de programmes éducatifs au

« Pour moi, il n'y a pas d'autonomie s'il n'y a pas de lien affectif. Devenir autonome, franchement, je ne l'aurais pas fait si c'était seulement pour moi. Je l'ai fait parce que j'avais une relation avec une personne à qui je voulais montrer que j'étais capable d'y arriver. Quand il y a une personne qui te regarde et qui t'aime, et que tu aimes en retour, ça donne un sens. Aimer, c'est quelque chose qui s'apprend, comme faire du vélo, et pour moi, c'est la clé pour être autonome. Avec l'amour, tu peux tout faire. Ça n'empêche pas d'être dure, mais si tu n'as pas ça, on ne peut pas te demander d'avancer. Moi, ça m'a sauvé la vie. Pauline, mon éducatrice, elle a tout fait pour moi. Elle m'a accompagnée de mes 12 à 17 ans, tous les jours et toutes les nuits de nos vies à elle et à moi. Tout ce qu'elle a fait pour moi, ce n'était pas inscrit sur sa fiche de poste, ça dépasse le cadre du travail. C'est précieux de pouvoir avoir un tel lien avec un travailleur social pour pouvoir réussir, grandir dans sa vie et tout simplement vivre. »

Une jeune anciennement accompagnée en village d'enfants

village d'enfants de Plaisir (78). Certains ont besoin d'aide pour sortir d'eux-mêmes, créer du lien et avancer. C'est aussi la force du village que d'intervenir sur de l'individuel et pas seulement sur du collectif. Dans l'espace de transition, le fait de travailler avec un nombre limité de jeunes permet d'approfondir cet aspect individualisé de l'accompagnement. » Les jeunes sont accueillis au sein d'une maison ou d'un appartement, dans le cadre d'une colocation, ou en studios, à proximité du village d'enfants. Apprendre à faire ses courses en tenant son budget, préparer ses repas, manger équilibré, prendre soin de son espace de vie, vivre avec les autres, honorer ses rendez-vous, gérer ses propres démarches administratives... Il s'agit de favoriser l'expérimentation progressive de l'autonomie en s'appuyant sur la gestion de la vie et des tâches quotidiennes, sur la vie en groupe, sur la pair-aidance, pour aboutir à un transfert progressif de responsabilités. Afin d'aider les jeunes à se projeter dans l'avenir, ceux-ci sont également préparés à leur insertion socioprofessionnelle et accompagnés dans les démarches administratives, dans la perspective de la fin de l'accompagnement.

2011 - Répondre au besoin de sécurisation affective dans l'urgence avec les SAFI (service d'accueil familial immédiat)

En protection de l'enfance, les services d'accueil d'urgence sont rarement envisagés sous l'angle de la fratrie, le caractère précipité ne permettant généralement pas la préparation d'une solution adéquate pour un accueil conjoint. Pourtant, nos établissements ont souvent été confrontés à ces situations et ont alors su se mobiliser pour accueillir en urgence des frères et sœurs afin d'éviter leur séparation. Ces réponses, construites au cas par cas, restaient toutefois peu structurées et pouvaient bousculer l'organisation des équipes comme la vie des enfants déjà accueillis.

C'est pour répondre de manière plus adaptée à ces situations que la fondation a conçu le service d'accueil familial immédiat en 2011, afin de permettre aux frères et sœurs concernés par un accueil décidé en urgence de rester ensemble. Ces situations, de par la violence qu'elles peuvent comporter, imposent que l'on puisse poser les bases d'une sécurisation affective de chaque enfant avant toute décision impactant durablement son avenir, et la présence de ses frères et sœurs contribue alors à le rassurer : « *Un accueil d'urgence ne fait pas toujours suite à une audience devant le juge des enfants et peut aussi être prononcé par le procureur dans le cadre d'une ordonnance de placement provisoire*, explique Fabien Estienne, chef de service au village d'enfants de Sarzeau (56). *C'est-à-dire que, à la suite de la situation de danger imminent qui a déclenché le signalement, les services du département vont chercher les enfants où ils se trouvent, chez leurs parents ou à l'école, pour les amener en structures d'accueil. Pour les enfants, c'est*

une expérience extrêmement violente, faisant suite à un contexte de crise familiale qui les a déjà sévèrement éprouvés. À leur arrivée, ils sont profondément déstabilisés par la succession d'événements qu'ils viennent de vivre et ils ont besoin d'être sécurisés. La présence de leurs frères et sœurs contribue à les apaiser, car ils ne sont pas seuls pour découvrir et appréhender ce nouvel environnement. »

L'accueil de ces fratries a lieu au sein d'une maison du village d'enfants que rien ne différencie des autres. Sur une durée de quatre mois en moyenne¹⁴, l'objectif est de réaliser une évaluation des besoins de chaque enfant, des relations au sein de la fratrie et de la situation familiale, puis de proposer une orientation adaptée aux besoins de chacun (retour en famille, accueil conjoint ou séparé, en village d'enfants ou ailleurs). Quel que soit le type d'orientation préconisé, les équipes du SAFI recommandent le plus souvent l'accueil conjoint des fratries, et une part non négligeable d'entre elles est accueillie dans les villages d'enfants au terme de la période d'accueil d'urgence.

2011 - Les maisons des familles : soutenir et renforcer la relation avec les parents

Dans chacun de ses villages, la fondation veille à préserver, à soutenir et à renforcer la relation avec les familles, lorsque le maintien des liens est dans l'intérêt de l'enfant, par des rencontres et des échanges réguliers entre les enfants et leurs parents, selon les droits de visite et d'hébergement accordés par le magistrat. Dans la recherche d'un point d'équilibre entre maintien des relations familiales et réponse au besoin fondamental de sécurité et de stabilité de l'enfant, un nombre croissant de villages d'enfants disposent d'une maison des familles où la relation parent-enfant peut être travaillée, lorsque des droits sont accordés par le juge des enfants et que l'enfant manifeste le besoin de maintenir ce lien. Ces espaces s'apparentent à de vraies maisons, où les parents peuvent préparer un repas, passer un après-midi et parfois être hébergés, si le projet et le cadre des droits l'autorisent... Ils permettent aux familles de partager du temps ensemble, en dehors de leur cadre de vie habituel, et de bénéficier d'un soutien aux compétences parentales. Les visites sont libres ou en présence d'un tiers et chaque maison des familles dispose d'une équipe dédiée qui propose aux familles et aux enfants des activités communes et un accompagnement pour travailler la dynamique familiale.

2023 - Le village des tout-petits : l'attachement dès le plus jeune âge

Après avoir créé des dispositifs dédiés aux jeunes, aux familles et à l'accueil d'urgence dans les années 2010, la fondation commence la décennie suivante en réfléchissant à concevoir un dispositif innovant à l'attention des tout-petits. La réflexion est alors à

¹⁴ L'accueil en SAFI couvre une période, renouvelable une fois, de trois à quatre mois, dont deux à trois mois d'observation et d'évaluation et un mois pour préparer la sortie du dispositif.

l'ordre du jour : en septembre 2020, la commission des 1 000 premiers jours, présidée par Boris Cyrulnik, remet son rapport final et celui-ci recommande de mieux comprendre les besoins fondamentaux du jeune enfant et de repenser les politiques publiques destinées à la petite enfance.

La commission rappelle que les 1 000 premiers jours de l'enfant – période qui couvre les 9 mois de grossesse jusqu'aux 2 ans révolus de l'enfant – sont un temps crucial pour son bon développement physique, neurologique, psychologique et affectif. Et le rapport alerte sur la forte inadéquation qui existe entre l'offre institutionnelle et les besoins réels d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans, notamment pour des situations de vulnérabilité aiguë nécessitant des réponses rapides et adaptées. Cette inadéquation se traduit par une saturation de l'accueil des tout-petits dans de nombreux territoires, liée notamment aux départs à la retraite des familles d'accueil et au nombre insuffisant

de places en pouponnière. Sur la base de ce constat, la fondation a conçu un dispositif innovant spécifiquement dédié à l'accompagnement des tout-petits, tout en s'appuyant sur ses fondamentaux : la fratrie, le mode de vie familial, l'attachement et l'équipe pluridisciplinaire. La fondation a ouvert en 2023 un nouvel espace baptisé « village des tout-petits », adossé au village d'enfants de Neuville-Saint-Rémy (59), pour accueillir des enfants de 0 à 3 ans (et jusqu'à 6 ans, lors d'un accueil de fratrie) confiés par l'Aide sociale à l'enfance. La structure propose une modalité d'accueil hybride, entre la pouponnière et le village d'enfants. Dans chaque maison familiale, deux aides familiaux sont présents jour et nuit pour s'occuper de six enfants au maximum. Ils sont soutenus au quotidien par une équipe réunissant une infirmière puéricultrice, une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture et une psychologue, au sein de la maison commune.

2014 – Pygmalion : soutenir la réussite scolaire

Les trajectoires scolaires des enfants accueillis par l'Aide sociale à l'enfance sont façonnées par les expériences vécues avant l'accueil, ainsi que par les modalités de leur protection : les enfants protégés accusent en moyenne un retard à l'entrée au collège nettement supérieur aux jeunes de leur âge et connaissent des fins de scolarité précoces et des orientations largement tournées vers l'enseignement professionnel court¹⁵. Face à ces constats, la fondation a conçu et déployé en 2014 Pygmalion, un programme destiné à promouvoir la réussite scolaire des enfants qu'elle accueille dans tous ses établissements. L'objectif est de mettre en œuvre un environnement soutenant, un lieu où la scolarité redevient une priorité de l'intervention éducative grâce à un soutien dans la durée des équipes qui, par ailleurs confrontées à des situations complexes, peinaient jusqu'alors à se mobiliser de manière optimale sur ces enjeux. L'accompagnement sur la durée des enfants accueillis (en moyenne six ans) offre à cet égard des opportunités pour infléchir les parcours scolaires. Pour capitaliser sur ce temps long, l'ensemble des villages d'enfants ont recruté un éducateur scolaire, qui est le garant du projet scolaire de chaque enfant/jeune accueilli. Membre de l'équipe psychoéducative, il agit dans le cadre d'une alliance éducative avec les enseignants et la direction des établissements scolaires, mais aussi avec toute l'équipe du village et les référents de l'Aide sociale à l'enfance. Il propose des accompagnements au plus près des besoins des enfants dans la continuité de la scolarité : organisation du soutien scolaire, mise à disposition de ressources pour cultiver le désir d'apprendre... Le rapprochement entre l'institution de l'Aide sociale à l'enfance, les professionnels des villages d'enfants et l'institution scolaire est précieux, car il permet aux enseignants de mieux comprendre et réagir aux besoins de ces enfants, à leur quotidien et à leurs contraintes, tout en veillant à ce que leur droit à la non-discrimination soit respecté. Sans forcément tout savoir de la situation de l'enfant, connaître les points de vigilance et les interlocuteurs référents au sein de la fondation qui l'accueille sont des appuis importants pour les enseignants. L'objectif est aussi de créer une alliance avec les parents, lorsque c'est dans l'intérêt de l'enfant, pour les associer au projet éducatif de ce dernier et faire de la scolarité un élément de dialogue.

¹⁵ « Accrochage scolaire en situation de placement : croire au potentiel de tous les enfants », *Les Cahiers de SOS Villages d'Enfants* n° 8, 2018.

2017 – Le programme de renforcement des familles (PRF) : prévenir la perte de protection parentale

D'abord initié par SOS Villages d'Enfants à l'international (en Équateur et à Madagascar) dans les années 1980, le programme de renforcement des familles s'est déployé dès 2017 en France, dans le département du Nord. Dans ce département confronté à une inflation d'ordonnances de placement et à une saturation des dispositifs classiques d'accueil, le programme a pour vocation d'accompagner les familles en difficulté dans leurs tâches éducatives parentales afin de les aider à mieux prendre en charge leurs enfants. Lorsque des risques pour l'enfant sont identifiés, les équipes du PRF interviennent pour prévenir la séparation des parents et de leurs enfants par des actions de soutien à domicile pour une période de six mois, renouvelable une fois, avec au minimum une intervention par semaine. L'objectif est concrètement de soutenir les parents en difficulté dans leur rôle éducatif et de faire en sorte qu'ils exercent leur autorité parentale en étant attentifs aux besoins et aux droits de leurs enfants. Les interventions ont lieu en soirée, les week-ends et à des moments clés de la vie de la famille, en tenant compte des contraintes du foyer. Si la démarche est volontairement participative, les modalités d'intervention varient selon qu'il s'agit d'aides sollicitées par les familles elles-mêmes ou de mesures judiciaires. Mais, quel que soit le cadre de l'intervention, cet accompagnement de l'enfant au sein de sa famille a pour objectif de prévenir ce qui pourrait compromettre sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation ou son développement et celui de ses frères et sœurs. À défaut, en fonction de l'évaluation du danger, une demande de placement peut être effectuée auprès du juge des enfants, en lien avec l'Aide sociale à l'enfance. Des solutions de repli temporaire peuvent être proposées également. Et, le cas échéant, accompagner un retour à domicile après une période d'accueil en protection de l'enfance est également une solution possible pour s'assurer que le retour se déroule dans de bonnes conditions pour les enfants et pour soutenir les parents dans cette période de transition.

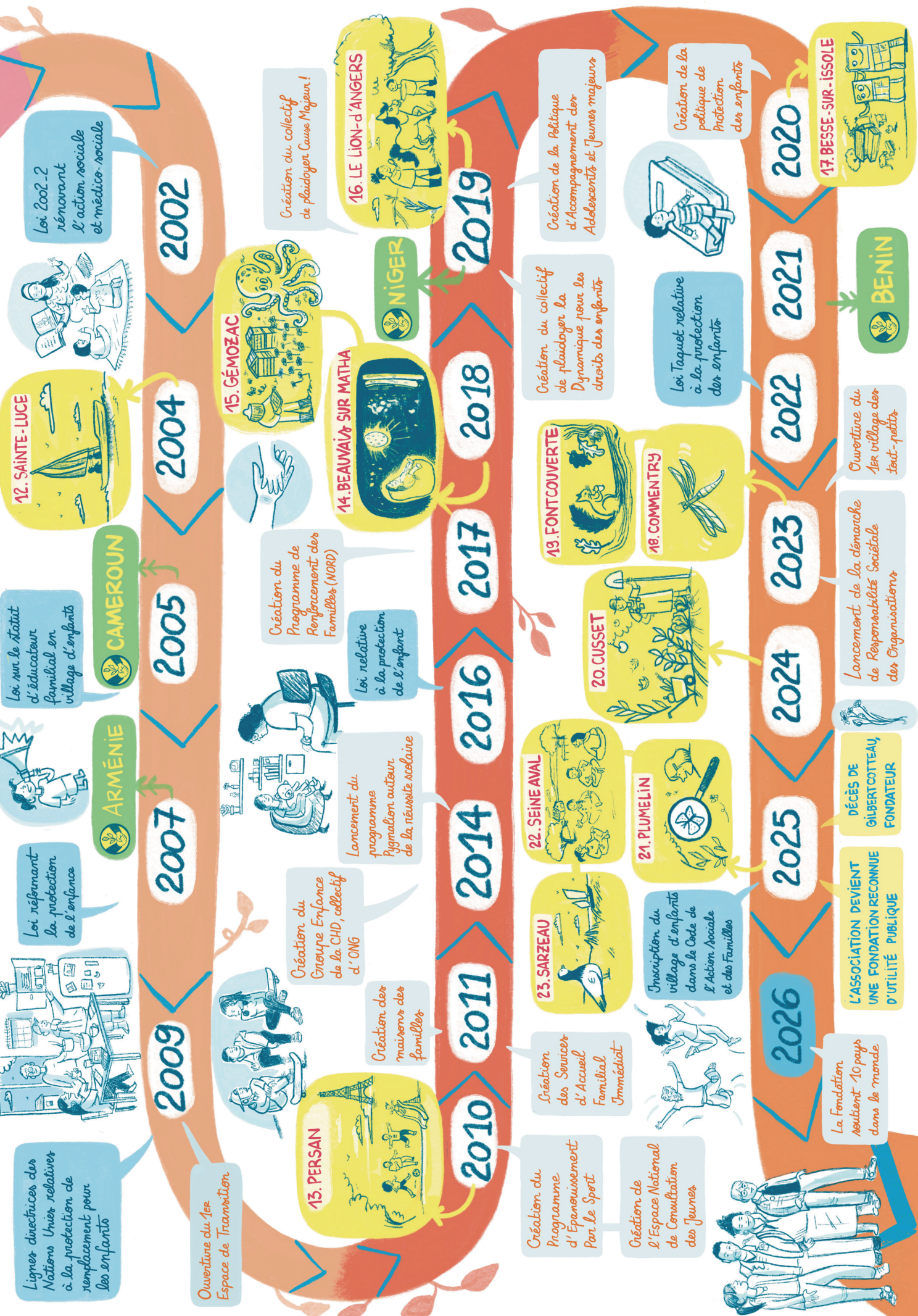
2010 – Le PEPS : s'épanouir par le sport

Les enfants et les jeunes ayant connu des ruptures familiales rencontrent fréquemment, à l'adolescence, des difficultés dans leur accès à l'autonomie, notamment en raison de troubles de l'attachement, susceptibles de freiner leur construction personnelle et sociale. Dans ce contexte, la pratique sportive constitue un levier éducatif structurant. Elle favorise l'apprentissage des règles de vie en collectivité, le développement du sens de l'effort, de la régularité et de la projection dans des objectifs. Elle contribue également à l'acquisition de compétences sociales et relationnelles, tout en participant à l'évolution du regard porté sur soi et sur les autres. Initié en 2010, le programme d'épanouissement par le sport (PEPS) utilise le potentiel du sport pour soutenir le développement physique, psychologique et social des enfants et des jeunes accueillis dans les villages d'enfants. En dehors de leur environnement habituel, ils évoluent dans un cadre favorisant des objectifs éducatifs individualisés et sont pleinement associés à la conception et à l'organisation des activités.



70 ANS D'HISTOIRE







Des villages intégrés dans leur environnement

Les villages d'enfants de la fondation s'inscrivent dans la vie des territoires en s'appuyant sur les infrastructures locales et les dynamiques sociales existantes, afin d'offrir aux enfants et aux jeunes un cadre stable et propice à leur épanouissement.

La création d'un village d'enfants nécessite le plus souvent une période de préparation longue : il faut compter de trois à cinq ans en moyenne entre la publication de l'appel à projets du conseil départemental et l'arrivée des premiers enfants. La réalisation d'un nouvel établissement résulte d'un processus de réflexion et d'échanges avec les institutions locales et, en premier lieu, avec le

cadre accueillant, sécurisant et connecté à son environnement immédiat : au-delà de la disponibilité d'un terrain, c'est la capacité du territoire à répondre aux besoins éducatifs et sociaux des enfants qui guide la décision. La présence d'écoles, l'accès aux soins médicaux et psychologiques, les équipements culturels et sportifs, la vie sociale de la commune, les transports publics, la vitalité économique locale...

L'ensemble de ces facteurs est important pour garantir la qualité du parcours de vie, d'éducation et d'insertion des enfants qui y seront accueillis.

Lorsque toutes ces conditions sont réunies et que la décision de répondre à l'appel à projets est prise, il reste à concevoir

l'établissement. La fondation propose une réponse adaptée aux besoins du département. En lien avec l'architecte choisi pour le projet, le projet architectural est défini en s'adaptant au terrain et aux modèles d'habitat local.

Les villages d'enfants de la fondation se fondent dans le décor et aucun signe extérieur ne vient indiquer que les maisons constituent un établissement de protection de l'enfance. Adaptés à leur milieu social et géographique, ce sont des lieux ouverts, en lien avec la vie sociale et culturelle locale. Quelle que soit leur implantation, ce sont des espaces dynamiques et solidaires, favorisant les liens entre les jeunes et avec l'extérieur.

« À Calais, "Faire village", c'est aussi avoir des maisons dispatchées dans un quartier et que les enfants puissent aller dans des écoles différentes afin de leur permettre d'avoir une vie ordinaire, d'éviter l'entre-soi. »

Un professionnel du village d'enfants de Calais

département qui a exprimé le besoin de créer une structure dédiée au regroupement des fratries. Avant d'y répondre, la fondation prend le temps d'évaluer si le projet saura offrir un environnement propice au bien-être des enfants et à leur développement.

Un environnement accueillant et attentif

De ce point de vue, le choix de la commune est décisif, de même que le désir exprimé par la municipalité d'accueillir le projet, car son adhésion et celle de la population locale sont indispensables pour instaurer une coopération constructive et faciliter l'intégration durable du village dans le territoire. La fondation est également soucieuse d'établir ses villages dans un

Les étapes de la construction d'un village d'enfants

La construction d'un village d'enfants repose sur l'engagement conjoint du conseil départemental et de la fondation, grâce notamment au soutien de ses bienfaiteurs. Lorsque la Fondation Villages d'Enfance Ensemble est retenue dans le cadre d'un appel à projets, les nombreuses étapes de création d'un village commencent. Une convention fixe les conditions d'accueil, les modalités de financement et le nombre de places autorisées. Puis un architecte est choisi au terme d'un appel d'offres, et les démarches administratives et les études précédant la construction du village s'enchaînent : permis de construire, acquisition du foncier, choix des entreprises, ... De la phase d'études et de conception à la phase de construction, il faut compter environ 36 mois. Parallèlement à la mobilisation des acteurs locaux qui s'investissent dans la construction du projet, le travail s'engage avec les équipes de l'Aide sociale à l'enfance. Les équipes éducatives sont recrutées et formées pour assurer un accompagnement de qualité, puis les enfants sont progressivement accueillis dès l'ouverture du village d'enfants (2 maisons par 2 maisons).

Un élan citoyen

Ce sont parfois des initiatives personnelles qui sont à l'origine de la création de nouveaux villages d'enfants. Le village de Sarzeau (Morbihan), ouvert en 2025, n'aurait par exemple jamais vu le jour sans l'engagement de Marie-Hélène Cadieu. Héritière de 7 900 m² de terrain sur la commune, après le décès de ses parents, cette jeune retraitée décide en 2016 d'en organiser la donation au bénéfice de la fondation après avoir reçu par courrier un appel aux dons de la fondation, relatant l'histoire d'un enfant attendu par la gendarmerie à la sortie de l'école. « *Je me suis mise à la place de cet enfant qui n'avait plus rien. Ça m'a bouleversée* », confie-t-elle à *Ouest-France*¹⁶. Madame Cadieu remue ciel et terre pour faire de la fondation la propriétaire de ce terrain. Elle se rapproche de la mairie de Sarzeau, du conseil départemental du Morbihan et du Service des libéralités de la fondation. « *Le processus a été long de plusieurs années et il fallait que les planètes s'alignent. Nous savions que la donation était possible. Quand le conseil départemental a émis un appel à projets, nous y avons répondu avec rigueur et cela a abouti à ce dénouement heureux* », se souvient Hervé Laud. Le village de Sarzeau n'est pas un cas isolé et d'autres villages d'enfants ont également été créés sous l'impulsion de citoyens engagés, comme ceux de Fontcouverte (Charente-Maritime), Besse-sur-Issole (Var), Sainte-Luce-sur-Loire (Loire-Atlantique) ou encore Marseille (Bouches-du-Rhône) : « *Ce sont des citoyens donateurs, mais aussi parfois des élus locaux qui créent l'étincelle et servent de catalyseurs. Ils ne se contentent pas de rendre les projets possibles, ils créent aussi les conditions pour que ces structures de protection de l'enfance s'ancrent durablement dans leur territoire et deviennent d'authentiques communautés éducatives. Ce sont de véritables porteurs de projet, animés par la volonté d'améliorer le destin d'enfants privés de protection parentale. Leur intervention est déterminante dans la concrétisation de ces nouveaux villages d'enfants* », ajoute Hervé Laud.

¹⁶ *Ouest-France*, le 9 septembre 2024.





Qualité de l'accueil

Une organisation au service des besoins et des droits de l'enfant

La Fondation Villages d'Enfance Ensemble a progressivement structuré et consolidé son organisation afin de faire de ses villages et établissements des lieux de vie propices à l'épanouissement des enfants, attentifs à leurs besoins et respectueux de leurs droits.

Dès le début des années 1970, c'est-à-dire plus de 30 ans avant que la notion de « démarche qualité » n'apparaisse dans le vocabulaire médico-social par voie légale (voir encadré), l'association initie déjà une approche centrée sur l'amélioration de l'accueil au bénéfice des enfants. Elle n'est alors pas la seule à prendre les devants, mais elle est très active sur la question. Elle crée une « commission pédagogique » chargée de mieux comprendre les besoins des enfants accueillis et de définir des repères partagés pour mieux y répondre. À l'époque, la fondation ne compte encore que six villages en France, mais cette instance interne traduit une volonté précoce de la fondation de faire évoluer ses pratiques en accordant une attention renforcée aux besoins individuels des enfants et à la cohérence des interventions éducatives. La commission pédagogique devient progressivement un moteur de transformation interne : à la fois un outil de réflexion et un espace d'élaboration de référentiels qui aident la fondation à mettre en œuvre son action autour de principes communs.

Cette démarche interne s'inscrit bientôt dans un mouvement de reconnaissance plus large des droits de l'enfant. La ratification de la Convention internationale des droits de l'enfant par la France en 1990, puis une série de lois françaises sur la protection de l'enfance¹⁷ viennent consacrer le respect des droits de l'enfant et la préservation des liens fraternels. Ces balises juridiques conduisent la fondation à approfondir plusieurs dimensions essentielles de son travail éducatif¹⁸, et à plusieurs reprises, jusqu'en 2022, la fondation actualise son projet associatif/social pour réaffirmer ses engagements tout en adaptant

aux droits de l'enfant, amélioration continue des conditions d'accueil pour soutenir la stabilité et les liens fraternels... L'approche par les droits de l'enfant, qui place les droits énoncés par la CIDE au cœur de toute intervention auprès des enfants, devient un principe d'action cardinal de la fondation. La fondation ajuste son organisation dans ce sens (voir encadré), tout en faisant du plaidoyer pour la défense de ces droits un pilier essentiel de son action (voir p. 37). Aujourd'hui, l'approche par les droits de l'enfant et les nouvelles dispositions législatives continuent de guider l'action de la fondation, la conduisant à renforcer son accompagnement et à développer des formations au diapason de ses valeurs : l'attachement, la protection et le développement de l'enfant, les droits de l'enfant, la prévention de toute forme de violence, l'accompagnement des fratries, la participation... Christophe Chabrier explique : « *La politique de formation que nous avons mise en œuvre a pour vocation de répondre à deux priorités : renforcer la qualité de l'accueil des enfants et faire en sorte que nos actions soient continuellement alignées sur les valeurs de notre projet. C'est pourquoi la démarche consiste à travailler sur la professionnalisation des équipes sans nous départir de l'esprit d'engagement qui fonde notre action autour des liens d'attachement et des droits de l'enfant que nous mobilisons chaque jour.* »

Faire de l'enfant un acteur de ses droits

Au cours des années 2000, la mise en œuvre progressive d'instances d'expression des enfants et des jeunes au sein des villages d'enfants (voir encadré)

témoigne de cette approche par les droits de l'enfant : chaque enfant ou jeune accueilli est encouragé, conformément à la CIDE, à faire entendre sa voix, à mobiliser ses droits, à participer activement à la vie du village et à contribuer aux décisions qui le concernent. L'objectif de ces espaces est à la fois de développer le pouvoir d'agir des jeunes en les mettant dans les meilleures conditions pour exprimer ce qu'ils souhaitent pour

« On m'a donné l'opportunité de participer à des instances de consultation des jeunes où je suis venu m'exprimer malgré ma peur, et ça a changé beaucoup de choses. Après, j'ai fait un service civique chez le Défenseur des droits, à Paris, et je suis allé dans les collèges pour parler des droits de l'enfant à des jeunes en classes de sixième et de cinquième. Ça a été une expérience importante pour moi : se lever le matin pour aller travailler, être actif, s'engager, parler aux jeunes de leurs droits, rencontrer des gens, se faire des amis... Tout ça m'a donné beaucoup de confiance. Aujourd'hui, je veux travailler dans le social pour accompagner les jeunes en difficulté et j'ai été admis dans une école pour devenir moniteur-éducateur. »

Un jeune anciennement accompagné à la Maison Claire Morandat

progressivement son accompagnement aux nouveaux enjeux de la protection de l'enfance : renforcement du suivi éducatif et psychologique, formation des équipes

eux-mêmes et pour leurs pairs, mais aussi de renforcer la prise en compte par les professionnels. Au-delà, l'enjeu est aussi de dépasser le cadre des seules

¹⁷ La loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 consacre le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, son droit à être entendu, et organise la protection globale de ses droits en France. La loi n° 2022-138 du 7 février 2022 consacre pour sa part le droit des frères et sœurs à être maintenus ensemble lorsque cela correspond à l'intérêt supérieur de l'enfant.

¹⁸ En 2022, le projet social de la fondation mentionne les droits de l'enfant parmi ses huit principes d'action, envisageant l'enfant « non pas seulement comme une personne à protéger, mais aussi et surtout comme un sujet de droits que les professionnels qui l'entourent ont pour mission d'accompagner ».

instances pour embrasser un horizon plus large de la participation. Anciennement directeur de la Maison Claire Morandat à Valenciennes, Olivier Dricot analyse : « *Participer, ce n'est pas seulement "dire" ou prendre la parole dans une réunion fixée à l'avance. C'est aussi "faire" : faire ensemble, dans tous les actes du quotidien, pour progressivement apprendre à faire seul. Pour le professionnel, cela implique de se positionner différemment et d'utiliser ce qui vient chaque jour pour activer cette dynamique.* » Si la participation des enfants et des jeunes répond avant tout à l'exercice d'un droit, elle contribue aussi à transformer en profondeur les relations éducatives. En instaurant un partage plus équilibré des décisions, elle permet à chacun – jeunes comme professionnels – de grandir dans la relation.

Au regard des enjeux d'orientation, la capacité d'écoute des professionnels et à faire que l'enfant soit acteur de l'élaboration de son propre projet sont décisives pour que le parcours de celui-ci se déploie, non pas en fonction des attentes que peuvent avoir les adultes, mais par rapport à lui-même, ce qu'il est, ses besoins, ses capacités, ses préférences. « *Cela procède de la même logique que la relation que l'on tisse avec l'enfant : plus on fait de choses avec lui, plus on le connaît et plus on sera à même d'identifier quels sont ses besoins et ses attentes. C'est seulement de cette manière qu'on pourra l'aider à développer ses capacités et à élaborer avec lui un projet qui lui correspond vraiment* », poursuit Olivier Dricot.

« *Pour aider un jeune à devenir autonome, l'adulte doit savoir être à l'écoute de ses besoins essentiels, ajoute une ancienne jeune d'un village d'enfants¹⁹. Savoir, par exemple, entendre un refus d'une visite de la part d'un jeune, quel que soit son âge, c'est important, parce que refuser d'aller aux visites chez les parents, même si tu n'as que 12 ans, c'est de la participation, c'est de l'autonomie. Il y a plein de façons de participer, plein de façons d'être autonome. Il ne s'agit pas de faire pareil pour tout le monde, c'est un processus individuel.* »

« On n'est pas tous égaux face à cette situation de stress qu'est la sortie. Certains ont vécu des histoires plus dures que d'autres, d'autres sont plus fragiles, ont été ballottés de structure en structure pendant toute leur enfance et leur adolescence... Il y a beaucoup de jeunes qui n'ont pas d'entourage, de famille, de ressources d'aucune sorte, avec le sentiment de ne compter pour personne... Alors, à la sortie, ils font de mauvais choix, ils ont de mauvaises fréquentations. C'est l'effet boule de neige. J'ai des tas d'exemples autour de moi de jeunes qui sont tombés très bas parce qu'ils n'avaient pas eu la chance d'avoir quelqu'un à leurs côtés pendant cette période de transition. »

Une jeune anciennement accompagnée en village d'enfants

Aider les jeunes à construire leur autonomie

La transition vers l'âge adulte est une étape importante et souvent délicate pour les jeunes, particulièrement pour ceux confiés à l'Aide sociale à l'enfance. Ils doivent se préparer progressivement à l'autonomie,

tout en continuant à bénéficier d'un cadre protecteur. Pour beaucoup, la majorité signifie aussi se retrouver sans soutien familial ni ressources financières, avec un risque réel d'exclusion sociale. C'est la raison pour laquelle il est pour eux si essentiel d'acquérir des compétences sociales, relationnelles et pratiques pour trouver leur place dans la société. Consciente de ces enjeux, l'organisation s'est engagée à adresser aux jeunes un message clair, en leur offrant sécurité, repères et accompagnement concret, afin de soutenir une transition progressive et adaptée à chaque parcours.

La question de l'accès à l'autonomie des jeunes a logiquement toujours occupé une place centrale au sein de la fondation et, sur le terrain, les équipes

n'ont jamais cessé d'être en lien avec les « anciens » des villages. Mais ce soutien est longtemps resté informel, les jeunes en fin de mesure de protection bénéficiant par le passé d'aides ponctuelles, dispensées par les directeurs ou les éducatrices et éducateurs familiaux pour faire face à des besoins immédiats (soutien affectif, administratif, aide matérielle).

Au cours des années 2010, la fondation initie un important travail de plaidoyer pour faire évoluer la situation des jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance (voir p. 37) et met parallèlement en œuvre une série de dispositions exclusivement dédiées aux jeunes sortant des villages. C'est notamment à la suite des recommandations émises par l'espace national de consultation des jeunes (ENCJ) que naît le projet de formaliser une politique qui structure et clarifie l'engagement de la fondation et la nature de son soutien à leur endroit²⁰. Lancée en 2019, cette politique d'accompagnement

¹⁹ « Participation des enfants et des jeunes : avoir le sentiment d'être quelqu'un », *Les Cahiers de SOS Villages d'Enfants* n° 11, 2022.

²⁰ Chaque année, environ 60 jeunes quittent les villages d'enfants de la fondation, dont plus de la moitié avant 19 ans.

(PAJ - voir également p. 22) marque la volonté de ne pas perdre le contact avec les jeunes qu'elle a accompagnés et de pouvoir leur apporter un soutien s'ils en ont besoin, une aide pour concrétiser un projet ou simplement pour être rassurés pendant cette étape délicate de leur vie. L'objectif est d'être aux côtés des jeunes ayant grandi au sein des établissements de la fondation, en évitant toute rupture à 18 ans et en leur garantissant un soutien jusqu'à 25 ans minimum.

La fondation s'attache à préparer progressivement le départ du jeune du village, à favoriser son accès à l'autonomie (logement, ressources, démarches administratives), à soutenir son insertion sociale et professionnelle, et à prévenir les situations de précarité, d'isolement ou de décrochage. Elle s'engage à sécuriser d'abord le parcours du jeune par la poursuite de l'accompagnement psychoéducatif financé, comme le droit le prévoit, par le conseil départemental dans le cadre d'une demande d'accueil provisoire jeune majeur (APJM). A la fin de cet accompagnement, « la poursuite de

« Pour "faire village", il faut s'engager auprès des jeunes, créer du lien, donner de la chaleur humaine et puis, parfois, il suffit de savoir juste être là, présent, tout simplement. »

Un professionnel du village d'enfants de Jarville

l'accompagnement », prévu dans le cadre de la PAJ et financé par les ressources de la fondation issues de la générosité du public, permet de maintenir un cadre éducatif et un soutien psychologique individualisé si besoin. La fondation a par ailleurs développé Le fil, un dispositif de maintien du lien, qui offre aux jeunes un contact durable avec la fondation pendant une période d'au moins 24 mois après leur départ, pour être conseillés, orientés ou soutenus

en cas de difficulté ; enfin, le dispositif Pause-toi propose un temps de répit et un accompagnement renforcé à de jeunes adultes qui feraient face à des difficultés importantes risquant de mettre en danger leur sécurité et leur avenir, avec la possibilité de solliciter de l'aide, même plusieurs mois ou années après la sortie. D'autres aides financières ponctuelles viennent par ailleurs répondre à un besoin précis mis en avant par un jeune (frais de scolarité, financement du permis de conduire ou du brevet de sécurité routière, financement d'une voiture, frais de santé non pris en charge par la Sécurité sociale, achat de meubles et d'électroménager pour un premier appartement...). Ces aides sont sollicitées par les jeunes, toujours en lien avec les équipes du village d'enfants, et s'inscrivent dans le projet plus général du jeune afin de favoriser son accès à l'autonomie et de lui

permettre de réaliser ses rêves ou ambitions.

Au fil de l'accompagnement, le jeune est partie prenante de son projet : il exprime ses besoins, échange régulièrement avec les éducateurs et les coordinatrices de la PAJ et prend progressivement des responsabilités concrètes. Là encore, cette participation n'est pas symbolique : elle structure et donne du sens à l'accompagnement, et permet une transition plus sereine vers la vie adulte²¹.

De la sensibilisation à l'action : lutter contre les violences faites aux enfants

La protection des enfants accueillis dans les structures, les dispositifs et les programmes de la fondation est une priorité absolue. Consciente que des liens stables et sécurisants sont essentiels pour les protéger des violences et des maltraitances, la Fondation a mené un travail de réflexion et de sensibilisation auprès de ses équipes afin de favoriser un attachement sûr et soutenir leur développement. Cette étape initiale a ouvert la voie à la mise en place d'actions concrètes, depuis la formation du personnel et la prévention des situations à risque jusqu'à l'instauration de procédures claires pour détecter, signaler et traiter toute situation préoccupante. La politique de protection des enfants, officiellement adoptée en 2020, traduit un parcours réfléchi et s'appuie sur les principes de la CIDE, ainsi que sur les obligations réglementaires du secteur de la protection de l'enfance et de la législation française à l'encontre de toutes formes de violences et de maltraitances²². Les engagements pris dans ce cadre se déclinent selon différents axes : sensibilisation aux droits de l'enfant, prévention des risques de violences et de maltraitances, mise en place de procédures claires de déclaration et de réponse en cas de situation préoccupante, puis suivi dans la durée. « Une procédure de déclaration et de gestion des incidents a notamment été mise en œuvre. Elle concerne à la fois les incidents entre jeunes, ceux commis par des adultes (professionnels, adultes externes) et les violences autodirigées », indique Christophe Chabrier. Si un collaborateur constate, craint ou a connaissance d'une situation de violence, il est tenu de déclarer cet incident via une application informatique opérationnelle depuis 2022. Dès qu'une déclaration est faite, l'enfant est protégé de façon immédiate ; la Direction de l'établissement est informée et prend toutes les mesures nécessaires pour faire cesser les violences et traiter la situation. « On ne laisse pas les villages seuls. Tous les incidents déclarés font l'objet d'un traitement qui intègre, selon sa gravité, une chaîne de responsabilité avec la référente protection des enfants et la Direction de la fondation. L'objectif est de croiser les regards pour éviter la partialité ou les erreurs et de garantir la mise en œuvre des engagements de la fondation », ajoute Christophe Chabrier. Selon la nature de l'incident, la réponse peut

²¹ « Devenir adulte après la protection de l'enfance », Les Cahiers de SOS Villages d'Enfants n° 12, 2025.

²² La fondation fait également partie du comité de pilotage du Plan de lutte contre les violences faites aux enfants, initié en 2017.

aller d'une simple vigilance renforcée à la mise à l'écart d'un adulte, en passant par des sanctions adaptées. Mais il s'agit aussi d'identifier des axes de prévention pour éviter que ce type d'événements ne se reproduise. « *L'identification d'actions de prévention est notamment travaillée dans deux instances pluridisciplinaires, créées dans le cadre de la politique de protection des enfants : la cellule nationale de protection des enfants, animée par la référente nationale que je suis, et les cellules locales de protection des enfants, mises en place dans les villages et les programmes. Ces instances contribuent à faire vivre la politique de protection des enfants en permettant de mutualiser les expériences et les connaissances au niveau local et national* », détaille

Marine Casaux-Bussière, référente protection des enfants de la fondation. Considérant que la prévention des violences commence dès le recrutement, la fondation met en place des mesures pour garantir que seules des personnes de confiance, alignées sur les valeurs de l'organisation, accèdent à des postes au sein de la fondation (attestation d'honorabilité, vérification des antécédents professionnels, entretiens d'évaluation...). Des sessions de formation obligatoires sont par ailleurs systématiquement dispensées aux cadres de direction et aux accueillants dans l'ensemble des villages d'enfants pour garantir un partage de valeurs et de principes, de même qu'une éthique professionnelle commune.

La démarche qualité et la recherche : un processus d'amélioration continue

Héritière de la commission pédagogique créée à l'orée des années 1970, la démarche qualité a été mise en œuvre par la fondation en 2003, conformément à la loi du 2 février 2002, qui introduisait pour l'ensemble des établissements et des services sociaux et médico-sociaux une logique d'amélioration continue centrée sur les droits des usagers. La fondation a par ailleurs choisi de mener des évaluations internes régulières afin d'aller au-delà des exigences réglementaires et de suivre plus finement ses pratiques. Dans ce cadre, l'ensemble des villages d'enfants et des dispositifs qui y sont adossés (SAFI, espaces de transition, maisons des familles...) est évalué selon un référentiel propre à la fondation. À noter en outre que dans le cadre d'une démarche parallèle, la fondation a mené à partir des années 1980 une série de recherches pour questionner la pertinence de son projet associatif et la qualité de son accompagnement, avec l'appui de chercheurs en sciences sociales²³.



²³ Citons notamment les recherches « Accueil des fratries – Analyse de l'expérience de professionnels travaillant dans le cadre des villages de l'association SOS Villages d'Enfants », Régine Scelles, Clémence Dayan et Ingrid Picon, rapport de recherche pour SOS Villages d'Enfants, 2006, et « Parcours et devenir de fratries accueillies au village d'enfants SOS de Marseille », Annick-Camille Dumaret, Marie Constantin-Kuntz et Monique Crost, rapport de recherche pour SOS Villages d'Enfant, 2008

Une organisation nationale pour impulser et soutenir l'action des villages

Au fil des années, la Fondation Villages d'Enfance Ensemble a structuré son organisation dans un souci constant d'efficacité et de qualité au service des enfants qu'elle accompagne. Cette structuration s'est traduite par la création successive de directions clés (Direction des activités, Direction des programmes internationaux, Direction prospective, plaidoyer et communication, Direction de la formation, pôle dédié au recrutement) permettant une meilleure coordination et une plus grande cohérence des actions... En 2022, la fondation a fait encore évoluer son organisation avec la création de cinq directions territoriales chargées de soutenir les établissements dans la mise en œuvre des orientations stratégiques et de mieux répondre à la croissance du nombre de villages d'enfants. *« Cette réorganisation renforce les liens au sein de l'organisation et favorise les échanges à tous les niveaux : entre la direction territoriale et les villages, entre les villages d'un même territoire, entre les directions territoriales, les directions support et la direction générale... Ces interactions facilitent le renforcement d'une culture commune sur des thématiques liées à l'accueil. Nous sommes répartis sur tout le territoire, et l'accompagnement de proximité, le rapprochement et la coopération entre les différentes entités sont essentiels »*, résume Christophe Chabrier.



Des instances de participation des jeunes à l'échelle locale et nationale

Grâce à ses instances de participation, les espaces en villages de consultation des jeunes (EVCJ), l'espace national de consultation des jeunes (ENCJ) et le groupe des jeunes acteurs du plaidoyer (voir p. 36), la fondation soutient l'implication des jeunes dans l'organisation de leur vie quotidienne comme de celle de leur village et de la fondation. Présent dans chaque village d'enfants, l'EVCJ permet la mise en œuvre du droit des usagers dans l'établissement, conformément à la loi du 2 janvier 2002. Élus pour représenter leurs pairs, les jeunes y sont consultés sur des sujets liés à la vie collective, à la gestion des espaces communs et à leurs besoins quotidiens. À l'échelle nationale, l'ENCJ va pour sa part au-delà du cadre légal et est composé d'un jeune représentant élu de chaque établissement (âgé d'au moins 14 ans). Au cours de ses 15 ans d'existence, l'ENCJ s'est emparé de sujets très divers – accès à l'autonomie, liens avec les parents, déploiement de la participation des jeunes dans le cadre du projet d'accompagnement personnalisé, discriminations, santé mentale ou encore intimité –, contribuant à faire évoluer les pratiques professionnelles et les modalités d'accompagnement. Outre leur participation à ces instances, des jeunes des villages participent également au conseil d'administration, aux actions de plaidoyer avec « Les jeunes acteurs du plaidoyer » et, ponctuellement, aux modules de formation et aux recherches-actions conduites par la fondation, de même qu'aux projets portés par la Direction des programmes internationaux (DPI).





Influencer les décisions en faveur des enfants et des jeunes

La mission de plaidoyer²⁴ de la Fondation Villages d'Enfance Ensemble s'appuie sur son expertise de terrain et implique autant que possible les enfants et les jeunes de ses villages et établissements. L'objectif est de faire évoluer les politiques publiques, notamment sur l'effectivité des droits de l'enfant et la qualité de l'accompagnement en protection de l'enfance.

²⁴ Le plaidoyer est une activité qui consiste à influencer les lieux de pouvoir et de décision à l'aide de leviers et de modes d'action multiples (expertise, rendez-vous avec des décideurs, communication et mobilisation citoyenne), en vue d'obtenir des changements durables de politiques publiques et de pratiques.

La fondation a toujours plaidé. Dès les premières heures. Pour convaincre du bien-fondé de son modèle d'accueil, en premier lieu, mais aussi pour faire évoluer les mentalités sur les questions de la fratrie, de l'attachement, des droits de l'enfant. Cela fait désormais 70 ans que notre association, aujourd'hui devenue fondation, accompagne des enfants et des jeunes dans le cadre de la protection de l'enfance. Notre organisation dispose à ce titre de l'expérience et de l'expertise nécessaires pour formuler des recommandations destinées à améliorer les politiques publiques et les actions menées en faveur des enfants et des jeunes accompagnés en protection de l'enfance. *« Au-delà de sa longévité, la fondation fonde sa légitimité d'intervention sur sa connaissance des besoins et du quotidien des jeunes qu'elle accompagne : son inscription durable dans la réalité de la protection de l'enfance de même que les retours des enfants, des jeunes et des professionnels enrichissent continuellement la compréhension, et donc nos prises de position »*, explique Florine Pruchon, responsable du Pôle plaidoyer de la fondation.

Traduire les droits de l'enfant en actions

« Au fil des années, la fondation n'a cessé d'amplifier son engagement pour transformer les mentalités, ajoute Florine Pruchon. Nous le faisons en rédigeant des notes de positionnement, en rencontrant les décideurs, en organisant ou en participant à des colloques, pour faire évoluer les politiques publiques et les pratiques en faveur des enfants et des jeunes accompagnés et enrichir le débat public. Nous nous inscrivons dans une logique de coconstruction avec les pouvoirs publics. » En 2018, la fondation a décidé d'aller plus loin en créant un pôle dédié au plaidoyer²⁵ et en intégrant cette mission parmi les priorités de ses plans stratégiques 2018-2022, puis 2023-2027. En 2022, la révision du projet associatif consacrait dans le même élan le plaidoyer en faveur des droits de l'enfant comme l'une des trois missions centrales de la fondation. Depuis, la fondation articule sa démarche de plaidoyer autour de quatre axes majeurs : se mobiliser pour améliorer la qualité ; défendre les droits de l'enfant et, plus spécifiquement, une approche par les droits de l'enfant en protection de l'enfance ; promouvoir la participation de l'enfant pour toute décision le concernant ; alerter sur la situation des jeunes majeurs en fin de mesure de protection.

Pour chacun de ces domaines d'intervention, la fondation maintient une exigence commune et transversale : associer la parole des enfants et des jeunes dans les décisions qui les concernent, dans le domaine des pratiques d'accompagnement comme dans celui des politiques publiques. Ancienne des villages d'enfants et longtemps membre des instances de participation de la fondation, Maëlys, 24 ans, prend désormais part régulièrement aux actions de plaidoyer organisées ou coordonnées par la fondation : *« C'est nécessaire de parler de notre expérience parce que*

personne ne peut le faire à notre place. Et on sait que lorsqu'on se tait, on n'existe pas, on est invisibilisés. Que l'on vienne de la protection de l'enfance ou pas n'est pas le sujet : on a parfois le sentiment que les adultes attendent que quelque chose de grave arrive pour bouger et j'ai compris que pour les faire réagir, il faut leur parler avec nos mots, les toucher au cœur et à la tête. »

Sur le terrain institutionnel, la fondation plaide en son nom, mais coordonne et intervient aussi au sein de réseaux et de collectifs pour porter des propositions auprès des ministères concernés et des parlementaires, et participer à des actions collectives de communication et de sensibilisation. Ainsi, la fondation a été à l'initiative du collectif Cause Majeur ! et de la Dynamique pour les Droits des enfants (voir encadrés) qu'elle anime tous les deux.

Notre fondation travaille également en lien étroit avec le Défenseur des droits et avec le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), dont elle est membre depuis 2023. Ces actions ont permis d'obtenir des résultats tangibles. Dans le cadre de la préparation de la loi du 7 février 2022, la fondation a, en particulier, joué un rôle déterminant, en contribuant activement à l'inscription du principe de non-séparation des fratries dans le cadre de la protection de l'enfance. Lors des échanges préalables à cette même loi, le travail de plaidoyer de la fondation au sein du collectif Cause Majeur ! (voir encadré) a également participé à l'obtention d'un accompagnement jusqu'à 21 ans pour les jeunes majeurs sortant de l'Aide sociale à l'enfance. Toujours lors des débats législatifs précédant la loi Taquet, la fondation a mené un important travail de plaidoyer pour que la parole des enfants soit prise en compte dans les instances nationales de protection de l'enfance. Cette mobilisation a abouti à la création du collège des enfants, qui permet à des enfants et à des jeunes concernés par une mesure de protection de participer directement aux travaux du CNPE. En 2025, le plaidoyer de la fondation a contribué à la publication du décret du 8 septembre 2025 qui officialise et précise ce qu'est un village d'enfants, et donne enfin une base légale claire à ce mode d'accueil, lequel figure désormais dans le Code de l'action sociale et des familles. Des avancées qui démontrent la capacité de la fondation à s'inscrire dans un plaidoyer de coconstruction avec les pouvoirs publics – incluant les jeunes qui ont été associés à la conduite d'actions en tant qu'acteurs du plaidoyer à part entière.

Les jeunes, acteurs du plaidoyer

La participation des enfants et des jeunes est de fait au cœur de la démarche de plaidoyer de la fondation. Un ensemble de dispositifs associant des jeunes ont progressivement été mis en œuvre à partir de 2018 pour leur permettre d'exprimer ponctuellement leurs besoins et de contribuer à l'élaboration des recommandations. Depuis 2023, le groupe « Les

²⁵ Le Pôle plaidoyer est composé d'une responsable du pôle et d'une chargée de plaidoyer.

jeunes acteurs du plaidoyer »²⁶ va plus loin en offrant aux enfants et aux jeunes de nos villages et établissements un espace d'expression et d'action : ils contribuent à définir les positionnements de plaidoyer de la fondation, rencontrent des décideurs politiques et proposent des initiatives concrètes. La fondation organise des ateliers, des rencontres, des colloques durant lesquels « Les jeunes acteurs du plaidoyer » expriment leurs préoccupations sur des sujets qui les concernent : scolarité, santé et santé mentale, lutte contre les discriminations, autorité parentale, fratrie... Depuis 2023, ils ont notamment répondu à plusieurs enquêtes nationales et européennes, participé à des échanges avec la Délégation parlementaire aux droits des enfants, le Sénat, le Défenseur des droits, pris la

parole à l'occasion des Assises de la protection de l'enfance ou encore tenu un stand au festival Solidays pour sensibiliser le grand public aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance, apportant directement leur voix au plaidoyer de la fondation en formulant des propositions destinées à faire progresser les politiques dédiées à la jeunesse.

La participation des enfants et des jeunes au plaidoyer présente un avantage majeur : elle permet d'incarner concrètement les enjeux et les problématiques de la protection de l'enfance d'aujourd'hui et vient rappeler que les politiques publiques concernent d'abord des parcours de vie réels.

La Dynamique pour les Droits des enfants

En 2019, la fondation créait la Dynamique pour les Droits des enfants à l'occasion du trentième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant. Ce collectif de plaidoyer regroupe une trentaine d'associations et de collectifs déterminés à défendre et à renforcer l'effectivité des droits de l'enfant, en France et à l'international, en portant des messages communs auprès des décideurs publics. Le collectif travaille notamment à améliorer la gouvernance des politiques publiques de l'enfance et à promouvoir la participation des enfants et des jeunes aux décisions qui les concernent. Il publie notamment des recommandations pour interpeller les autorités et faire progresser la mise en œuvre concrète des droits de l'enfant. Chaque année, la Dynamique publie aussi *l'Observatoire des droits de l'enfant*, qui analyse l'application réelle de la CIDE en France comme à l'international et formule des recommandations à destination des pouvoirs publics. Enfin, le collectif se mobilise activement lors des temps forts politiques (remaniements ministériels, élections...) pour faire accéder les droits de l'enfant au rang des priorités politiques.

Voir le site de la Dynamique :
www.dynamiqueenfants.org



²⁶ « Les jeunes acteurs du plaidoyer » est un groupe de 17 enfants et jeunes âgés de 10 à 25 ans, actuellement ou anciennement accompagnés par la Fondation Villages d'Enfance Ensemble, désignés sur la base du volontariat pour un mandat de deux ans, afin de porter leur voix dans les actions de plaidoyer de la fondation.

Cause Majeur ! : un collectif pour porter la voix des jeunes majeurs

Sur le terrain institutionnel, la fondation plaide en son nom, mais intervient aussi au sein de réseaux et de collectifs. Créé en 2019 à l'initiative de la fondation, Cause Majeur ! est un collectif de plaidoyer qui réunit près d'une trentaine d'acteurs : des organisations de protection de l'enfance, des organisations de jeunesse, des personnalités qualifiées et des jeunes. Son objectif est de sensibiliser l'opinion publique à la situation des jeunes majeurs accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance ou la Protection judiciaire de la jeunesse et d'élaborer des recommandations communes pour faire évoluer les politiques publiques. *« Le collectif est un véritable levier d'action et de plaidoyer, à la fois pour coconstruire des propositions pertinentes, convaincre le politique et peser sur la décision publique. Nous avons donc décidé de consacrer du temps et de l'énergie à créer les conditions d'une mobilisation partagée. Peu à peu, ce travail a permis de bâtir des recommandations collectives pour tenter de faire évoluer les politiques publiques en faveur des jeunes accueillis en protection de l'enfance »*, souligne Florine Pruchon, responsable du Pôle plaidoyer de la fondation et coordinatrice de Cause Majeur !.

À travers la publication d'études, de notes d'alerte et de propositions législatives, Cause Majeur ! intervient auprès du gouvernement comme des parlementaires, organise des rencontres institutionnelles et porte des initiatives concrètes pour prévenir les « sorties sèches » de l'ASE. Pour cela, le collectif plaide pour la mise en place d'un véritable projet d'accompagnement vers l'âge adulte, basé sur un socle socio-éducatif stable. Le collectif s'est imposé comme un acteur influent du débat public en faveur d'un droit effectif à l'accompagnement vers l'autonomie : au-delà de sa mobilisation autour de la loi Taquet en 2022, il continue aujourd'hui de suivre son effectivité et de plaider pour un accompagnement inconditionnel et personnalisé de tous les jeunes majeurs, sans discrimination selon le territoire ou le parcours, jusqu'à leur inclusion pleine et entière dans la société. Cause Majeur ! milite également en faveur d'un financement pérenne de l'État pour assurer ces accompagnements et se mobilise autour de l'examen des projets de loi de finances annuels.

Voir le site de Cause Majeur : www.causemajeur.org





International : entre solidarité et coopération

Dans plusieurs pays où elle soutient des associations nationales, la Fondation Villages d'Enfance Ensemble développe des partenariats fondés sur la coconstruction de solutions durables, où chaque acteur est à la fois contributeur et bénéficiaire.

« Les enfants ont partout les mêmes besoins »

Après avoir été directrice du service social et pédagogique de SOS Villages d'Enfants France, de 1970 à 1981, Hélène Rötig a poursuivi son engagement lorsque l'association française a choisi de soutenir le développement de villages et de programmes à l'international. Entretien.

Comment est née la volonté de la fondation de s'engager à l'international ?

Au début des années 1980, la Fédération SOS Villages d'Enfants International a demandé à certaines associations nationales, comme celles présentes en Allemagne et en France, de l'aider à fonder des

villages ?

À l'époque, nous connaissions encore peu le continent africain. Je suis immédiatement allée au Togo pour rendre visite à une religieuse alsacienne qui dirigeait un orphelinat et accomplissait un travail remarquable. Ce séjour m'a permis de comprendre que l'organisation sociale locale

reposait sur une solidarité communautaire extrêmement différente de la nôtre et que l'entourage élargi – les voisins, les tantes, les membres du village – participait de concert à la vie quotidienne et à l'éducation des enfants. Il m'est tout de suite apparu que notre modèle s'adapterait très bien à ce contexte. À partir de 1986, nous avons

donc créé deux villages d'enfants au Mali, d'abord à Sanankoroba, une commune rurale située à une trentaine de kilomètres de Bamako, puis à Mopti, une localité située plus au nord, au confluent des fleuves Niger et Bani. Jean Macchi, le directeur général de l'association à l'époque, était un ancien ingénieur des travaux publics et supervisait toutes les constructions qui s'apparentaient aux maisons des alentours. J'étais pour ma part chargée de

superviser la constitution des équipes et leur formation avec une personne venue de France et présente toute l'année sur place.

Comment avez-vous procédé au recrutement des équipes ?

Les équipes se sont constituées rapidement. La plupart des éducatrices familiales étaient des femmes d'une localité voisine. Elles avaient leur propre famille, mais leurs enfants étaient devenus grands et elles étaient disponibles pour s'engager auprès de nous. C'étaient des femmes d'une qualité extraordinaire, très maternelles. J'admirais beaucoup leur engagement. Certaines étaient chrétiennes, d'autres musulmanes, et elles organisaient des fêtes pour chaque religion – les villages d'enfants étaient bien sûr ouverts à toutes les confessions.

Comment décririez-vous ces premiers villages ?

Chacun d'entre eux comptait 10 maisons familiales et environ 100 enfants, qui étaient alors majoritairement des orphelins. Il y avait aussi un jardin d'enfants ouvert aux enfants des environs, qui avaient la possibilité de déjeuner sur place. Les gens des localités voisines y passaient beaucoup de temps, y compris les adultes. Les villages d'enfants étaient de vrais points de ralliement, entièrement ouverts sur leur environnement. Tout le monde allait et venait. Je me souviens avoir assisté, à Sanankoroba, au percement d'un puits par une association italienne à cette époque... Cela avait été une fête merveilleuse et nous avions, grâce à cela, pu



villages d'enfants dans le monde. Jean-Pierre Rousselot²⁷ et moi-même avons répondu favorablement en précisant notre souhait d'opérer ces premiers développements en pays francophones. La suite de l'histoire nous a donc conduits vers trois pays d'Afrique – le Mali, le Burkina Faso et Madagascar – pour créer des villages d'enfants et y accueillir des orphelins.

De quelle façon s'est passée l'implantation de ces premiers

²⁷ Jean-Pierre Rousselot était le président de l'association SOS Villages d'Enfants Monde à sa création en 1979 et Hélène Rötig en était la vice-présidente.

faire un jardin potager dont profitait toute la communauté. Que ce soit à Sanankoroba ou à Mopti, le village d'enfants était un lieu de vie et se fondait dans le décor.

Puis il y a eu Madagascar ?

En 1989, nous avons en effet été sollicités par une association locale à Madagascar, car les besoins sur place étaient considérables et les autorités n'avaient pas les moyens d'y répondre seules. Nous nous sommes vu offrir un terrain adossé à une colline, à Vontovorona, à 18 km de la capitale Antananarivo. Le village d'enfants a été construit sur un modèle classique. Il accueillait une centaine d'enfants et de jeunes, et nous avons là encore aménagé un grand jardin d'enfants, un dispensaire et, quelques années plus tard, une école qui a fini par accueillir l'ensemble des enfants et des adolescents des communes voisines, entre 400 et 500 jeunes. Chaque maison avait son jardin, chaque jardin avait son potager, chaque parcelle avait des arbres fruitiers. Comme nous étions dans une région très cultivable, nous avons également ouvert un centre de formation agricole qui a permis

aux jeunes adolescents du village d'enfants et aux jeunes locaux de venir se former aux principes de l'agriculture. Le village d'enfants avait les allures d'une vraie oasis dans l'environnement dans lequel il se trouvait. Avant mon départ, en 2009, nous avons également ouvert deux autres villages d'enfants à Madagascar, à Tamatave et à Antsirabé.

À Madagascar, vous avez aussi initié un programme à l'attention des familles. Quel en était le principe ?

Dans la périphérie d'Antananarivo, la capitale, nous avons mis en place un accueil de jour à l'attention des familles en situation de grande précarité. Dans le cadre d'un accord établi avec les parents, nous encourageons ceux-ci à suivre une formation professionnelle ou une activité destinée à améliorer leurs conditions de vie et, pendant ce temps, nous prenons en charge les enfants, en assurant leur nutrition, leur santé et leur scolarité. Nous accompagnons également les familles dans la rénovation de leur habitat afin qu'elles puissent vivre dans des conditions plus sûres et plus dignes. Il s'agissait d'aider les familles les plus vulnérables à assurer leur

autonomie et à rester unies, en leur offrant un soutien social, éducatif et économique.

Que reprenez-vous de cette expérience ?

Cela a été une formidable aventure humaine. L'environnement étant différent, nous avons dû adapter notre modèle d'accueil aux réalités de chaque pays où nous nous implantons. Pourtant, au fond, les enfants ont partout les mêmes besoins : être aimés, pouvoir s'attacher à une figure de référence, être auprès de leurs frères et sœurs pour ne pas perdre ce qu'il leur reste de famille, et bénéficier d'une scolarité, ainsi que d'une formation leur permettant de trouver leur voie. Vivre l'adaptation de ces principes dans d'autres pays a été une expérience extraordinaire que j'ai savourée pleinement. Les besoins des enfants y étaient immenses et j'ai senti que toutes les personnes impliquées dans cette aventure s'y engageaient avec tout leur cœur. À Madagascar comme dans les autres pays, nous avons une équipe locale absolument merveilleuse, très dynamique, très efficace, véritable artisan de la réussite de ces projets.

Isabelle Moret, directrice générale de la Fondation Villages d'Enfance Ensemble : « Une coopération basée sur la réciprocité »

« Les centres de jour qu'Hélène Rötig et son équipe ont établis dans les années 1980 à Madagascar avaient pour vocation d'éviter que des enfants ne soient séparés de leurs parents en raison de situations de grande pauvreté. Tout l'enjeu était de soutenir les parents en les aidant à se former ou à retrouver un emploi afin de générer des revenus suffisants. La spécificité de ce programme était d'avoir une approche globale qui consistait à prendre en charge leurs enfants pendant la journée et à satisfaire à leurs besoins. Il a inspiré la mise en œuvre en France du programme de renforcement des familles dans le Nord. Cela illustre bien la réciprocité qui existe entre la fondation française et ses associations partenaires. Dans l'autre sens, nous travaillons avec les associations nationales pour leur apporter une expertise et de nouveaux dispositifs que nous développons ici, en France : l'accueil d'urgence s'est de cette façon développé dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, avec l'objectif d'accueillir des enfants qui n'ont plus aucun repère, de leur offrir la sécurité d'un foyer pour quelques jours ou sur le long terme. »

Soutenir nos partenaires pour renforcer des systèmes de protection respectueux des droits de l'enfant à travers le monde

La Direction des programmes internationaux (DPI) de la Fondation Villages d'Enfance Ensemble soutient des associations partenaires pour offrir un accompagnement de qualité aux enfants sans protection parentale et pour renforcer le respect des droits de l'enfant dans les communautés.

Depuis le début des années 1980, la fondation soutient des associations partenaires à travers le monde. Avec la création de la Direction des programmes internationaux il y a près de dix ans, la fondation²⁸ contribue à l'amélioration des systèmes de protection de l'enfance aux côtés de ses associations partenaires²⁹ dans une dizaine de pays. Pour ce faire, la DPI coconstruit des dispositifs visant à améliorer le respect des droits de l'enfant : les programmes de renforcement des familles, la qualité de la prise en charge en villages et, de manière ponctuelle, des interventions en situation d'urgence, telle que la crise de la Covid-19, ou lors des déplacements de populations, à la suite de conflits.

Programmes de renforcement des familles : intervenir sur les leviers économiques et les compétences parentales

Les programmes de renforcement des familles reposent sur trois grands axes : sensibiliser les communautés aux droits de l'enfant, garantir le respect et l'accès à ces droits, et participer au renforcement des ressources économiques des familles. « *En Afrique de l'Ouest ou en Haïti, la vulnérabilité des familles entraîne souvent un non-respect de leurs droits. Intervenir à la fois sur des leviers économiques et sur les compétences parentales permet de responsabiliser les parents et de garantir un meilleur respect des droits de l'enfant* », explique Avril Vignon, responsable du Pôle cadre partenarial et localisation.

Les actions de sensibilisation permettent aussi de mieux identifier les situations d'abus ou de violences dont sont victimes les enfants. Parler des violences intrafamiliales, évoquer les inégalités de traitement entre filles et garçons amène les enfants et leur communauté à identifier et à signaler les maltraitances dans le but de renforcer la protection des plus jeunes au niveau local. Ces actions sont complétées par un accompagnement à la parentalité positive, abordant notamment le rôle des pères, la santé sexuelle et

reproductive, et la prévention des violences. « *Au Togo et en Haïti, des actions communautaires à destination des hommes sont menées pour les conduire à prendre conscience de leur rôle auprès de leurs enfants, l'éducation ne reposant pas uniquement sur les mères. En Côte d'Ivoire, un foyer à l'attention des jeunes filles marginalisées a été ouvert, car elles sont victimes de pratiques culturelles néfastes dans certaines régions du pays* », ajoute Avril Vignon.

Pour lutter contre la précarité qui peut mettre en péril la prise en charge des enfants, les équipes facilitent l'accès à l'épargne et au crédit via des groupements d'épargne. Ces groupes fonctionnent sur la solidarité entre leurs membres, avec un système de prêts tournants et des actions de sensibilisation à la gestion du budget familial. Ils reposent sur la solidarité communautaire de ces populations, où la famille élargie contribue à faire grandir les enfants. Ces groupements d'épargne viennent ainsi renforcer une solidarité déjà existante entre les familles et s'appuient sur des valeurs culturelles étroitement liées au contexte local.

Avec l'appui de la fondation française, ce sont plus de 4 000 familles qui bénéficient de ces PRF au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Haïti, à Madagascar, au Niger et au Togo. Ils sont essentiels pour prévenir les manquements graves aux droits des enfants et la séparation des enfants de leur famille. Parfois, il est pourtant nécessaire de les confier aux services sociaux. La qualité de la prise en charge proposée par SOS Villages d'Enfants et les professionnels de la protection de l'enfance est alors un enjeu majeur.

La qualité d'accueil en village d'enfants : des dispositifs adaptés

Pour proposer des alternatives adaptées, les associations partenaires ont développé des maisons d'accueil d'urgence et des familles intégrées à la

²⁸ En 2017, avec l'obtention du premier programme mené en cofinancement avec l'Agence française de développement (AFD), la Direction des programmes internationaux (DPI) a été créée et l'équipe s'est renforcée avec l'arrivée d'une responsable de programmes internationaux. Celle-ci a géré le premier programme multipays de la fondation, en partenariat avec des associations historiques, au Burkina Faso et au Mali. Aujourd'hui, la DPI comprend quatre responsables de programmes internationaux et une responsable financière et administrative pilotés par la directrice des programmes internationaux. Cette équipe travaille au quotidien avec dix associations partenaires SOS Villages d'Enfants et mène avec elles deux programmes multipays et quatre programmes monopays, soutenus par l'AFD et la coopération monégasque.

²⁹ La fondation soutient des associations SOS Villages d'Enfants dans dix pays (Arménie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Haïti, Madagascar, Mali, Niger et Togo).

communauté³⁰. Elles sont par ailleurs souvent responsables du système de familles d'accueil existant dans leur pays respectif. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire, Madagascar, le Mali, le Niger, et le Togo développent une démarche qualité au sein des villages d'enfants en s'appuyant sur quatre piliers : un projet associatif, la réglementation du secteur, l'innovation managériale et la créativité/innovation. De nombreux outils sont mis en place pour améliorer la participation des enfants et respecter leur intérêt supérieur dans les décisions qui les concernent. Ils requièrent une bonne compréhension et une appropriation par les équipes pour s'adapter au parcours de l'enfant : projet d'établissement, évaluation interne, référentiel de qualité, plan de développement personnalisé...

Enfin, de manière ponctuelle, à travers des programmes dédiés ou des levées de fonds, la fondation mène, avec ses partenaires, des actions d'urgence : la crise de la Covid-19 à Madagascar, les déplacements de populations dans le Haut-Karabagh, en Arménie, le tremblement de terre au Maroc ou le conflit en Ukraine en sont quelques exemples sur ces dernières années...

Porter les droits de l'enfant auprès des États

« La majorité des enfants aujourd'hui pris en charge par les associations partenaires de la fondation ne sont pas seulement des orphelins, mais souvent des enfants abandonnés à la naissance en raison de préjugés socioculturels ou victimes de violences, qui sont alors confiés à la protection de l'enfance. Il reste que les États investissent peu dans ce secteur et qu'il convient d'offrir à ces enfants les meilleures conditions pour grandir et à ces jeunes, les clés de leur autonomisation. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire, Madagascar, le Mali, le Niger, et le Togo travaillent

notamment à une meilleure application des lignes directrices des Nations unies par les professionnels du secteur³¹ », résume Avril Vignon.

Le contexte de la solidarité internationale a par ailleurs beaucoup changé depuis les années 1980 : si les ONG se sont professionnalisées, elles sont également confrontées à des baisses de financements privés et publics en raison de la situation économique mondiale. Par exemple, l'aide publique au développement en France et à l'international subit des coupes budgétaires drastiques depuis deux ans. Pour faire face à ces nouveaux défis, la fondation développe une stratégie localisée³² de son appui aux associations partenaires afin de renforcer leur structuration, avec des gouvernances fonctionnelles, une capacité à mobiliser des ressources et à mieux maîtriser les risques pour une meilleure autonomie de fonctionnement. *« Des partenariats bilatéraux, basés sur une vision commune des droits de l'enfant, se construisent autour des modalités de prise en charge pour les enfants sans soutien parental et des programmes de renforcement des familles dans une démarche préventive et communautaire. Les associations partenaires doivent de leur côté continuer à porter les droits de l'enfant dans leur pays de manière significative, notamment en renforçant leurs actions de plaidoyer auprès de leurs États »,* détaille Amal Abou El Ghayt-Huart, directrice des programmes internationaux. La fondation a également à cœur de déployer la qualité des services fournis aux enfants en développant une démarche d'amélioration continue des professionnels, à travers des formations et des échanges de pratiques, tout en assurant un cadre de redevabilité et de transparence tant vis-à-vis des enfants dont les associations ont la charge que des donateurs qui soutiennent les actions à l'international depuis plus de 40 ans.



³⁰ Dans une logique d'ouverture et d'intégration à la communauté des enfants accueillis, les associations ont développé la location de maisons hors des villages d'enfants.

³¹ Les lignes directrices de l'ONU sur la protection de remplacement pour les enfants sont un cadre international qui vise à protéger les enfants privés de soins parentaux. Elles rappellent que la priorité doit être donnée au maintien de l'enfant dans sa famille, et lorsque ce n'est pas possible, à une prise en charge adaptée, encadrée et respectueuse de ses droits dans son intérêt supérieur. SOS Villages d'Enfants a joué un rôle clé dans leur élaboration et leur suivi. Elle a activement contribué aux travaux préparatoires en apportant son expertise de terrain et en participant aux groupes de travail internationaux ayant conduit à l'adoption du texte par les Nations unies. Depuis, SOS Villages d'Enfants s'implique dans la promotion et la mise en œuvre de ces lignes directrices, en soutenant les États dans leur intégration dans les politiques nationales de protection de l'enfance et en alignant ses propres programmes sur ces normes internationales.

³² Il s'agit d'identifier les priorités permettant de consolider la structuration des associations, de renforcer leur autonomie et de les aider à faire des choix éclairés, tout en réduisant leur dépendance à la fondation.

A photograph of two young children playing on a green and blue metal playground structure. One child, wearing a white shirt, is smiling and looking towards the camera. The other child, wearing an orange shirt, is climbing the structure. The background shows a sandy area and some trees.

Au-delà du soutien financier, un appui technique aux associations partenaires

Au-delà du soutien financier, la fondation apporte un accompagnement technique aux associations partenaires afin de renforcer leurs capacités. C'est pourquoi l'équipe de la DPI s'est structurée depuis dix ans. Des échanges réguliers permettent d'améliorer la structuration et la gouvernance des associations partenaires, d'accompagner la mise en œuvre de leur politique de protection des enfants, la mobilisation de ressources, la gestion de projet et la planification stratégique et budgétaire.

Par ailleurs, Madagascar et le Mali gèrent des financements institutionnels en lien direct avec les bailleurs de fonds, grâce à l'appui des équipes de la DPI.

La fondation propose également des actions de renforcement des capacités et des formations sur des thèmes clés, tels que la qualité de l'accompagnement des enfants et des jeunes, l'accompagnement au changement, l'approche fondée sur les droits de l'enfant, la participation, l'accueil d'urgence, le plaidoyer ou la collecte de fonds. Des échanges de pratiques entre les équipes de la fondation et celles des partenaires sont aussi organisés.

Ces relations de confiance, construites dans la durée, favorisent un véritable travail d'équipe au service du bien-être des enfants.

Au sein du Groupe Enfance

La Fondation Villages d'Enfance Ensemble est également l'un des membres fondateurs du Groupe Enfance de la Coordination humanitaire et développement (CHD), un espace de concertation et de plaidoyer qui réunit des associations françaises engagées en faveur des droits de l'enfant dans les contextes humanitaires et de développement. Le collectif vise à renforcer la qualité des pratiques, le partage d'expertise et le plaidoyer pour que les droits de l'enfant deviennent une réalité dans les programmes humanitaires et de développement. La fondation contribue aux travaux du groupe en apportant son expertise sur les droits de l'enfant et sur la protection de l'enfance, notamment sur l'accompagnement des enfants privés de soutien parental et le renforcement des systèmes de protection durables. Ce travail collectif a porté ses fruits. En 2021, le plaidoyer du Groupe Enfance a permis d'inscrire le soutien aux droits de l'enfant comme une priorité de la politique française de développement. Cette orientation a été renforcée à travers la priorisation des droits de l'enfant dans la nouvelle stratégie humanitaire française adoptée en 2023.

Les effets structurants de nos échanges internationaux

Pour la Fondation Villages d'Enfance Ensemble, les échanges internationaux avec les associations partenaires que nous soutenons, les autres associations SOS Villages d'Enfants ou au sein de collectifs, comme le Groupe Enfance (voir p. 46) ont joué un rôle de laboratoire d'idées déterminant : *« Les échanges que nous avons eus avec les associations SOS Villages d'Enfants dans le monde nous ont clairement permis d'élargir le cadre de nos connaissances, car de nombreuses thématiques avaient déjà été explorées à l'international avant de l'être dans le champ de la protection de l'enfance en France. Les temps de travail que nous avons partagés ensemble ont donc contribué à l'émergence de nouveaux questionnements dans le contexte français et nous ont par ailleurs conduits à enrichir nos politiques et à faire évoluer nos modalités de travail »*, explique Sylvie Delcroix, anciennement conseillère technique au sein de la fondation.

Une dynamique de mobilisation collective

La campagne « I Matter » illustre bien cette dynamique de mobilisation collective. En réunissant des professionnels et un conseil international de jeunes venus d'Europe et d'Asie centrale, la campagne a marqué un tournant dans la manière dont les associations abordaient une question encore peu visible à l'époque en France : le devenir des jeunes à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance. En croisant les regards et les témoignages, « I Matter » a permis de mettre en évidence des difficultés communes liées à l'accès à l'autonomie, d'ouvrir une réflexion partagée sur l'accompagnement vers l'âge adulte et de poser les bases d'un travail de plaidoyer et de participation des jeunes à l'échelle internationale. *« La réflexion collective internationale a clairement donné une autre dimension à cette préoccupation que nous avions en interne. Faire le constat qu'elle était partagée par les jeunes et les professionnels d'autres pays a renforcé notre volonté de faire bouger les choses et nous a donné une légitimité. À notre retour en France, nous avons sollicité l'ONED³³ qui a, à son tour, constitué un groupe de travail national sur le devenir à l'âge adulte, auquel nous avons participé, et cette réflexion a donné lieu en 2009 à la parution du premier rapport français sur le sujet³⁴. Nous avons en parallèle décidé d'aller plus loin dans la prise en considération de la parole des jeunes au sein des villages d'enfants, via la création d'un espace national de consultation des jeunes en 2010 (voir p. 36). Toujours dans le même élan, le déploiement de la participation des jeunes s'est encore renforcé lorsque nous nous sommes inspirés d'un projet européen pour initier une recherche par les pairs sur l'accompagnement des jeunes en fin de mesure de protection³⁵. Les fruits de cette recherche, totalement construite et réalisée avec des jeunes, ont fait durablement bouger les lignes. C'est un cheminement qui a progressivement contribué à structurer et à approfondir le cadre de nos actions en France, à développer notre action de plaidoyer en y associant les jeunes, et à faire évoluer les pratiques et les politiques publiques, poursuit Sylvie Delcroix. Si l'on retrace l'histoire de la fondation, le travail de coopération internationale a joué un rôle majeur dans la façon dont nous avons abordé de nombreuses problématiques, mais aussi dans la modélisation de nos actions. »*

³³ Observatoire national de l'enfance en danger.

³⁴ « Entrer dans l'âge adulte : la préparation et l'accompagnement des jeunes en fin de mesure de protection », ONED, 2009.

³⁵ « Les jeunes sortant de la protection de l'enfance font des recherches sur leur monde », une recherche par les pairs dirigée par Pierrine Robin, ONED, 2014.





La mise en œuvre de standards internationaux

D'autres sujets ont été travaillés au niveau international, en particulier par un plaidoyer très actif auprès des organismes internationaux, avant d'essaimer dans le contexte français. C'est le cas de la prise en considération des droits de l'enfant dans le cadre de la protection de l'enfance, en partenariat avec le Conseil de l'Europe. Ou encore de la mise en œuvre de standards internationaux dans la protection de l'enfance avec les Nations unies, concrétisée par l'adoption de la résolution de l'ONU sur la prise en charge alternative, en 2019, qui réaffirmait les lignes directrices de 2009, à l'élaboration desquelles des jeunes des villages d'enfants avaient participé.

« Ce sont les échanges internationaux qui ont permis l'avancée des réflexions sur les droits de l'enfant accueilli en protection de l'enfance, la prévention des violences, l'approche par les droits de l'enfant ou l'approche sensible au psychotrauma, auxquelles l'ensemble des équipes de la fondation est désormais formé ou en passe de l'être. Cela permet à notre projet d'être en phase avec la réalité et les enjeux de la protection de l'enfance et de mieux répondre aux besoins des enfants qui sont accueillis dans nos villages. », conclut Sylvie Delcroix.



Villages d'enfants : un horizon se dessine

Par Hervé Laud, directeur de la prospective, du plaidoyer et de la communication de la Fondation Villages d'Enfance Ensemble

Comment envisager l'avenir des villages d'enfants au moment où ce modèle d'accueil est appelé à occuper une place de plus en plus importante dans le champ de la protection de l'enfance ? Quelques pistes se dessinent déjà, entre partage d'expertise, développement de dispositifs personnalisés et élargissement des compétences des professionnels...

Depuis leur création, les villages d'enfants ont constitué bien plus qu'un modèle d'accueil : ils sont devenus une manière singulière d'agir pour la protection de l'enfance. Une manière où l'on choisit de travailler et d'assumer « le pari de l'attachement ». Une manière qui affirme pleinement qu'il existe des situations où le besoin de suppléance à moyen ou long terme appelle une réponse stable, durable, incarnée. Car l'éducation, lorsqu'elle s'inscrit dans la profondeur des liens, exige du temps, de la continuité et de la chaleur humaine.

Ce choix, profondément ancré dans notre histoire, n'a jamais cessé de se réinventer. Il s'est enrichi des pratiques professionnelles, des évolutions législatives, des savoirs issus du travail social, mais aussi – et peut-être surtout – de l'expérience vivante des enfants et des jeunes eux-mêmes qui, chaque jour, nous montrent comment grandir autrement et comment grandir ensemble.

Aujourd'hui, alors que les villages d'enfants occupent une place croissante dans le champ de la protection de l'enfance, nous savons que leur avenir ne pourra se construire que dans cette tension féconde entre continuité et innovation. Continuité de ce qui fonde notre action : l'accueil de type familial, l'attention singulière portée à chacun, la proximité éducative, la force du collectif et l'approche fondée sur les droits de l'enfant. Et innovation, parce que les besoins évoluent, les parcours se diversifient – et que notre responsabilité est d'être au rendez-vous.

À ce titre, de nouvelles perspectives s'offrent déjà à nous. Certaines pourront prendre la forme de réponses inédites, comme le développement de villages des tout-petits, véritables alternatives aux pouponnières, permettant de proposer aux jeunes enfants un environnement stable, continu et pensé pour l'attachement. D'autres nous invitent à imaginer des dispositifs relais, capables d'apporter un soutien ponctuel ou transitoire aux familles d'accueil ou aux équipes éducatives, dans une logique de prévention des ruptures.

D'autres encore s'incarnent dans la poursuite des innovations en prévention portées par nos PRF, qui ouvrent de nouvelles manières d'accompagner les parcours avant qu'ils ne basculent, en articulation étroite avec les acteurs territoriaux.

Ce cahier en témoigne : les villages d'enfants, fondés sur des invariants très forts, n'ont pourtant jamais été figés. Leur développement s'est longtemps construit à travers des dynamiques locales, avant de se structurer davantage à partir de la fin des années 2010. Ce chemin, fait de partages d'expertise, de nouvelles formes d'accompagnement et d'élargissement des compétences professionnelles, ouvre toujours plus de possibles.

Si un fil rouge traverse toutes ces transformations, c'est la certitude que l'accueil de type familial

nécessite une manière spécifique de travailler ensemble : un management singulier, respectueux du temps long, de la relation éducative et de la place de chacune et chacun dans un collectif qui prend soin. Un management qui s'inspire de ce que nous offrons aux enfants : présence, attention, sécurisation, cohérence.

L'avenir de notre fondation commencera à se dessiner concrètement dans notre prochain plan stratégique 2028-2032. Ce plan, que nous construirons avec les équipes, les enfants, les jeunes et les partenaires, ne fixera pas seulement une trajectoire : il portera une vision collective, profondément partagée et fidèle à ce qui fait la force de notre fondation. Nous y préciserons les orientations futures pour nos villages, nos actions de prévention, nos coopérations territoriales, ainsi que nos engagements en matière de durabilité et de participation des enfants.

Nous savons d'ores et déjà ce qui continuera de nous guider :

- la fidélité au « pari de l'attachement », ce choix rare et exigeant qui fonde notre manière d'accompagner ;
- la volonté de préserver une organisation qui est fondée sur l'accueil de type familial, même lorsque nous grandissons, innovons ou déployons de nouveaux dispositifs ;
- la participation des enfants et des jeunes, qui ne cessent de nous enrichir, et que nous renforcerons encore, dans l'esprit des droits énoncés par les conventions nationales et internationales ;
- l'ouverture, parce que les défis à venir nous invitent à apprendre les uns des autres : entre territoires, entre métiers, entre fondations partenaires, en France comme à l'international ;
- la conviction que les droits des enfants doivent être garantis partout, pour tous, sans distinction et sans frontières.

Les années à venir seront enthousiasmantes. Elles nous offriront l'occasion de partager plus largement nos expertises, de renouveler nos formes de solidarité, d'inventer de nouvelles réponses pour la protection de l'enfance, ici comme ailleurs.

Les villages d'enfants ne sont pas seulement une réponse d'hier : ils sont une promesse d'avenir.

Une promesse à continuer d'écrire ensemble – avec cette exigence, cette humanité et cette créativité qui caractérisent notre fondation depuis toujours.



Grandir en village d'enfants dans un environnement sain

Accompagner les enfants et les jeunes protégés vers un avenir plus serein, au sein de nos villages, passe par une attention particulière portée à l'environnement. Permettre à chaque enfant de grandir dans un environnement sain est au cœur des engagements de la fondation. De la construction d'un village à la vie quotidienne dans les maisons familiales, la fondation a une responsabilité à jouer pour que l'impact de ses actions sur l'environnement et sur la qualité de vie des enfants et des professionnels soit le plus vertueux possible. C'est pourquoi la fondation déploie depuis plusieurs années une démarche de responsabilité sociétale des organisations (RSO) qui encourage un mode de vie respectueux de la nature et attentif à la qualité des relations humaines. La préservation de la planète est au cœur des préoccupations des enfants et des jeunes : ils adoptent des gestes concrets au quotidien, comme la réduction des déchets ou le compostage, et participent à des projets collectifs pour apprendre l'importance de la biodiversité et de la protection de l'environnement. La fondation se mobilise également pour réduire son empreinte écologique, sensibiliser à l'environnement et lutter contre l'artificialisation des sols. Des enjeux prioritaires ont été identifiés pour les prochaines années, afin d'agir pour limiter autant que possible notre impact avec, en plus, une attention singulière à ce que nos actions pour l'environnement constituent un véritable étayage pour chacun des enfants dans sa construction personnelle et la reconnaissance de ses droits.



**Fondation
VILLAGES D'ENFANCE
ENSEMBLE**

ANCIENNEMENT SOS VILLAGES D'ENFANTS



NOUS JOINDRE

8 villa du Parc de Montsouris
75014 Paris

Tél. : 01 55 07 25 25

contact@fondationvee.org

www.fondationvee.org